

01009

REPUBLIQUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE  
(CNEDD)

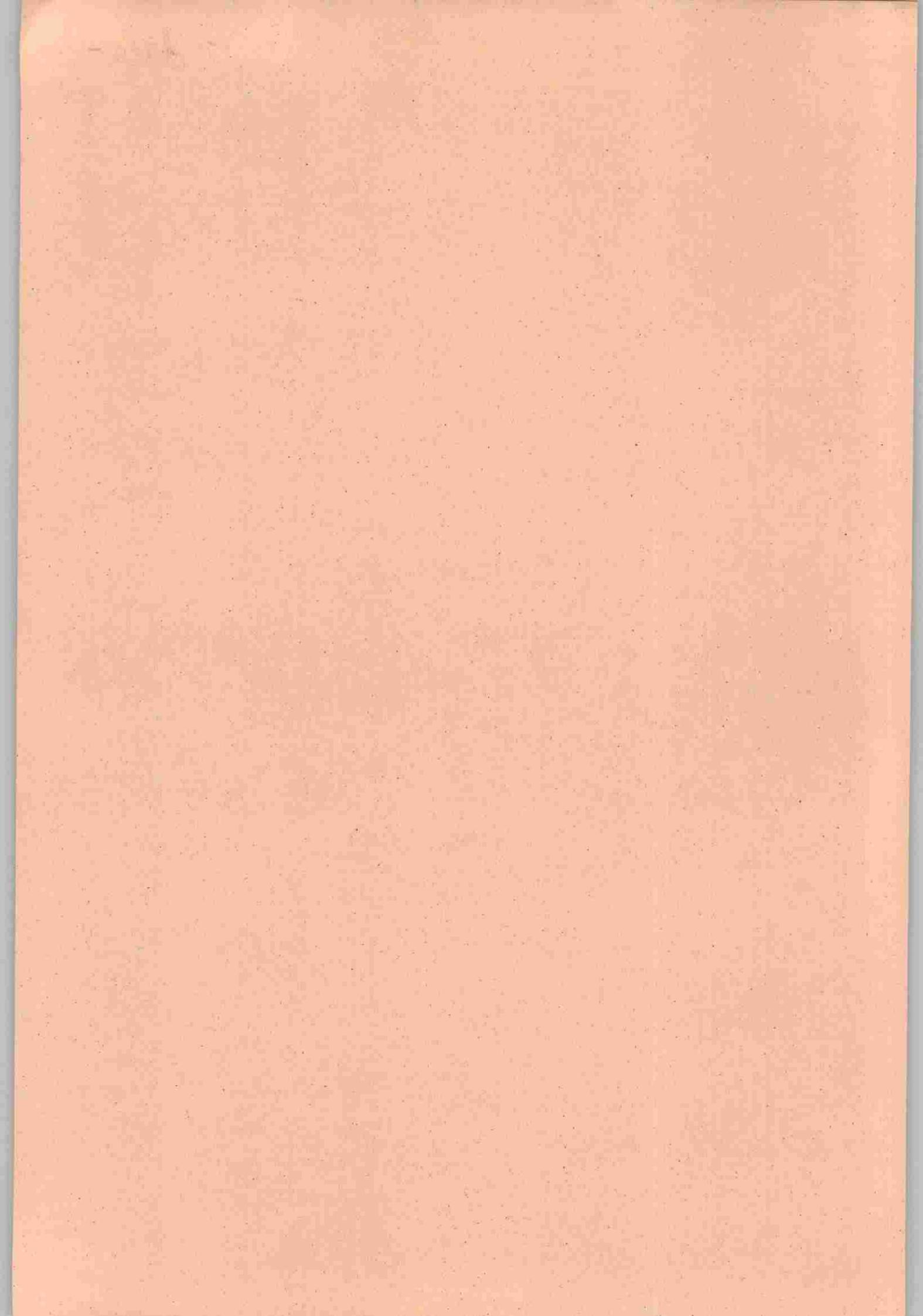
COMITE PERMANENT  
INTER-ETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE  
DANS LE SAHEL  
(CILSS)



EVALUATION DE L'IMPACT DES TECHNIQUES, OUTILS,  
INSTRUMENTS ET METHODES UTILISES DANS LES ACTIVITES  
D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS  
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT AU NIGER

Novembre 1997

Consultant : ABOUBAKARI KIO KOUDIZE  
Journaliste  
B.P. 368 Niamey-Niger



REPUBLICUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE  
(CNEDD)

①009  
COMITE PERMANENT  
INTER-ETATS DE LUTTE  
CONTRE LA SECHERESSE  
DANS LE SAHEL  
(CILSS)

**EVALUATION DE L'IMPACT DES TECHNIQUES, OUTILS,  
INSTRUMENTS ET METHODES UTILISES DANS LES ACTIVITES  
D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES POPULATIONS  
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT AU NIGER**

Novembre 1997

Consultant : ABOUBAKARI KIO KOUDIZE  
Journaliste  
B.P. 368 Niamey-Niger

## SOMMAIRE

- Sommaire .....	P. 1
- Sigles utilisés .....	P. 2
1 - Introduction .....	P. 3
2 - Analyse historique .....	P. 11
3 - L'impact des activités socio-économiques sur l'environnement ..	P. 18
4 - Structures et organes de la Communication environnementale ...	P. 20
5 - Les différentes stratégies de communication utilisées .....	P. 26
5.1 - Le Cadre législatif et réglementaire .....	P. 26
5.2 - Quelles stratégies de communication ? .....	P. 27
6 - Domaines et impacts de la communication environnementale ....	P. 29
7 - Méthodes et outils de la communication environnementale .....	P. 36
8 - Les cibles visées .....	P. 40
9 - Proposition de Stratégie de communication .....	P. 42
9.1 - L'image du CNEDD .....	P. 43
9.2 - Créer une conscience environnementale .....	P. 46
9.3 - Les publics cibles .....	P. 46
9.4 - Le rôle de la Presse .....	P. 49
9.5 - Les actions médiatiques .....	P. 50
9.6 - La formation .....	P. 52
9.7 - Vulgarisation de la Convention sur la Désertification .	P. 53
9.8 -Le Système National d'Information sur l'Environnement	P. 54
10 - En guise de conclusion .....	P. 56
- Annexes .....	P. 57
* Annuaire de la Presse .....	P. 58
* Bibliographie .....	P. 62
* Liste des Personnes rencontrées .....	P. 64
* Termes de Référence de l'étude .....	P. 65

## SIGLES UTILISES

ACDI : Agence Canadienne pour le Développement International.  
ACMAD : African Center of Meteorology Applied to Development.  
AFN : Association des Femmes du Niger.  
AGRHYMET : Centre Régional en Agrométéorologie et Hydrologie Opérationnelle.  
ANP : Agence Nigérienne de Presse.  
APP : Activités Pratiques et Productives.  
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement.  
CFOA : Comité Fédératif des ONG et Associations.  
CIDES : Centre d'Information et de Documentation Economique et Sociale.  
CILSS : Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel.  
CFJA : Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs.  
CGRN : Cellule de Gestion des Ressources Naturelles.  
CNEDD : Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable.  
CNOJ : Coordination Nationale des Organisations de Jeunesse.  
CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.  
COMNAT : Comité National de Suivi de la Conférence de Rio.  
CONGAFEN : Confédération des ONG et Associations Féminines du Niger  
COTEAR : Comité Technique d'Arrondissement.  
COTEDEP : Comité Technique Départemental.  
CPR : Centre de Promotion Rurale.  
ENA : Ecole Nationale d'Administration.  
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.  
GAP : Groupement des Aides Privées.  
IFTIC : Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication.  
INRAN : Institut National de Recherches Agronomiques du Niger.  
IRED : Innovations et Réseaux pour le Développement.  
ONEP : Office National d'édition et de Presse.  
ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, devenu Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération.  
ORTN : Office de Radiodiffusion Télévision du Niger.  
PAFT : Programme d'Action Forestier Tropical.  
PFIE : Programme de Formation-Information sur l'Environnement.  
PIRD : Projet Intégré de Réhabilitation du Damergou.  
PNEDD : Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable.  
PNGT : Projet National de Gestion des Terroirs.  
PNLCD : Plan National de Lutte Contre la Désertification.  
PROZOPAS : Projet de Développement de la Zone Pastorale Nord.  
PNUD : Programme des Nations Unies Pour le Développement.  
PRSAA : Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture.  
RDFN : Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger.  
RESADEP : Réseau de Recherche, Diffusion et Echanges de Publications Pluridisciplinaires.  
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature.  
UNCOD : de l'anglais, Conférence des Nations Unies sur la Désertification.

## 1 - INTRODUCTION

Depuis la nuit des temps, l'homme a toujours considéré la terre comme un bien inépuisable, un bien qui lui procure l'essentiel des ressources devant assurer la survie de l'espèce humaine.

L'opinion consistant à faire croire que les ressources naturelles sont infinies et disponibles à souhait commence à s'estomper face à la gravité du phénomène de dégradation des écosystèmes. Des repères visibles et des indications appréciables rappellent à l'homme que son environnement, comme toute vie, évolue, et dans bien de cas, notamment au niveau sahélien, cet environnement est soumis à rude épreuve du double fait du climat et de l'homme.

Par ignorance ou par fatalité, l'homme n'a pas réagi opportunément, avec la vigueur souhaitée, à la menace pourtant réelle qui est en train de remettre en cause l'équilibre de son environnement. Les rares réactions enregistrées sont en deçà de l'ampleur du phénomène et ne permettent nullement d'espérer une inversion des tendances.

Au plan mondial, la communauté internationale a attendu 1972 pour débattre à Stockholm (Suède) des problèmes d'environnement, et n'en reparler véritablement que 5 ans après, en 1977, lors de la Conférence des Nations Unies sur la Désertification (UNCOD) tenue à Nairobi (Kenya). C'est cette conférence qui a sensibilisé pour la première fois l'opinion publique internationale au problème de la désertification.

Avec pertinence, elle avait signalé que l'action de l'homme était l'une des causes principales de ce phénomène, mais ce constat n'avait pas tout d'abord conduit à des réactions concrètes et appropriées dans la pratique des politiques de développement. Il est vrai que la lutte contre la désertification est une œuvre de longue haleine, une lutte qui exige conviction et engagement, efforts et sacrifices. Ce qui suppose une prise de conscience des différents acteurs sur l'importance vitale des enjeux.

Il faudra alors attendre la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, juin 1992) pour parler non pas seulement de causes et de responsabilités, mais surtout de conséquences et de solutions à apporter au processus de désertification.

La conférence de Rio de Janeiro aura le mérite non seulement de confirmer avec pertinence le lien enfin consacré entre environnement et développement, mais aussi de situer l'enjeu planétaire des problèmes d'environnement et donc l'interdépendance des nations quant à la préservation des écosystèmes...

L'autre mérite de la CNUED aura été de rétablir une certaine vérité en combattant de fausses idées répandues : la population rurale ne doit pas être considérée comme seule responsable de la dégradation de l'environnement. La vérité, c'est que cette population est elle-même victime du déclin économique et que c'est la lutte pour la vie qui la pousse dans le cercle vicieux de la destruction écologique. Le lien de cause à effet entre pauvreté et désertification vient d'être solennellement reconnu.

C'est dire que la désertification est plus le résultat de faiblesses structurelles que d'actes individuels. Et la Conférence de Rio de revendiquer la mise en œuvre de mesures concrètes en vue de remédier aux vraies causes de ce phénomène contrariant.

Au plan sous régional, les pays sahéliens n'ont créé leur structure de lutte contre la sécheresse (CILSS, septembre 1973) que sous la pression de la grande famine de 1968-1974, avec d'ailleurs pour mandat initial la mobilisation de l'aide alimentaire d'urgence.

Le Niger, pays sahélien frappé de plein fouet par le phénomène de la désertification, n'organisera de manière significative sa riposte qu'en 1984 avec le Débat national de Maradi. Un pas important vient tout de même d'être franchi puisque pour la première fois, l'action de lutte entend se mener de manière concertée et globale, l'innovation étant la recherche de synergie et de cohérence entre les interventions des différents intervenants. Pour une fois, il est question d'inscrire les actions dans la durée, avec un souci de programmation visant le long terme.

En effet, jusque là, les différentes actions engagées en faveur de l'environnement l'ont été de manière sporadique, le plus souvent à la faveur d'événements ponctuels. La régularité autant que le suivi ne sont pas assurés. On plante des arbres à l'occasion de la fête nationale ou pour immortaliser la tenue d'une foire régionale. Dans bien de cas, même l'entretien des plants n'est pas garanti.

Mais le plus grave, c'est que la protection de l'environnement a été réduite à sa plus simple expression : la coupe de bois. Qu'il faut interdire. Et dans la pratique cela pose problème dans un milieu structurellement pauvre au plan économique et où non seulement l'usage du bois comme combustible, instrument aratoire et matériau de construction... est inévitable, mais aussi dans un contexte où le bois constitue pour l'essentiel la principale, sinon l'unique source de revenus pour les paysans.

Sans esprit de discernement suffisamment aiguisé, les services techniques de l'Etat interviennent parfois dans les campagnes avec toute l'autorité que leur confère leur mission : les "délinquants", pour un fagot de bois, sont interpellés, le produit naturellement confisqué, une amende forfaitaire infligée... Le fôrestier était finalement perçu dans les villages nigériens comme un agent de coercition et de répression. Sa dimension pédagogique et éducative, celle du conseiller qui doit indiquer le chemin à suivre et expliquer la manière de faire est méconnue. On ne retient de lui que l'image que lui-même se donne ; celle de l'agent de répression.

A l'évidence, ce comportement n'est pas favorable à l'émergence d'une véritable prise de conscience des populations des graves enjeux environnementaux et encore moins à leur engagement à préserver et restaurer leur cadre de vie.

Si déjà le Débat de Maradi sur la Désertification a balisé le terrain et rappelé avec insistance le rôle central de l'homme dans la

restauration/sauvegarde de son environnement, force est de reconnaître que depuis, les actions de sensibilisation engagées l'ont été en ordre dispersé, sans cohérence ni esprit de complémentarité. Très souvent, pour être au goût du jour, quelques actions ponctuelles et forcément de portée limitée sont initiées. Des feux de paille, sans entretien.

Or, le Niger dispose, dit-on, d'une politique environnementale, ayant comme objectif central "*la contribution au développement économique et social de la nation et l'amélioration des conditions et cadre de vie de la population, en favorisant le Développement durable et une gestion rationnelle des ressources naturelles*".

Réaliser pareille ambition suppose la nécessaire prise en compte du volet environnement dans tout processus de décision et dans toute action de développement. Cela suppose aussi une conviction largement partagée des différents acteurs sur la nécessité de lutter ensemble pour la restauration et la préservation de nos écosystèmes, lutte qui ne saurait être effective que sous l'effet d'une sensibilisation de tous les acteurs sur l'importance vitale des enjeux environnementaux, et l'indispensable solidarité nationale qui doit s'exprimer en raison précisément de la communauté de destin.

A l'heure du bilan, force est de constater que les résultats sont mitigés. Les actions entreprises ça et là l'ont été de manière épisodique, isolée, sans coordination, ni programmation. Chaque intervenant, imbu de sa suffisance et de son "autonomie" que lui confère un financement souvent orienté, a travaillé en vase clos, refusant de tenir compte de ce que fait l'autre, se bornant tout simplement à éviter le même périmètre d'intervention.

Pire, dans certains cas, le principe de prévention n'est pas exigé notamment au niveau des promoteurs de projets qui devraient adopter des technologies alternatives moins dégradantes, ou tout au moins compatibles avec une gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles.

La prise de conscience, quoique timide à certains égards, se manifeste ici et là et permet de mieux cerner l'ampleur de l'équation environnementale et d'engager par conséquent les premières initiatives véritables de lutte.

Des campagnes, du moins des opérations d'information et de sensibilisation sont ponctuellement menées. Mais l'action est circonscrite à un milieu déterminé, avec le plus souvent des moyens en deçà des besoins

réels. Les interventions sont disparates et pour l'essentiel n'ont pas eu l'envergure et la consistance nécessaires pour avoir un impact appréciable et quantifiable dans le court terme. Et au bout du compte, les résultats enregistrés sont largement neutralisés par la dégradation continue du potentiel forestier, dégradation encore rendue plus facile par l'inefficacité d'une administration forestière dépourvue des moyens de sa mission.

Le pire, c'est qu'assez souvent les populations concernées ne sont pas suffisamment prises en compte dans la réalisation des actions. Et pourtant leur participation, de la conception des projets à leur exécution, est indispensable. La lutte contre la désertification, pour être efficace, doit avoir comme axe central la participation consciente et volontaire des populations.

Le constat est simple : les populations rurales (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, bûcherons...) sont en première ligne de la désertification ; elles vivent les premières ses effets pernicieux ; elles sont les premières à affronter la dynamique générale et les formes diversifiées de la dégradation de leur environnement.

Elles seules peuvent donc donner à la lutte la dimension de masse souhaitée. Mais pour ce faire, elles doivent être organisées de façon autonome et responsable. Leurs actions doivent être initiées et gérées par elles-mêmes afin qu'elles contribuent aussi à la satisfaction de leurs besoins immédiats.

Mais la responsabilisation des populations ne doit pas signifier un quelconque désengagement de l'Etat. Ce dernier continuera d'apporter l'appui institutionnel et politique indispensable, mais aussi l'assistance technique et matérielle appropriée.

Autre obstacle à la réussite de la lutte : l'approche sectorielle qui avait prévalu, confinant les actions et programmes à une simple juxtaposition d'opérations qui ne se complétaient nullement, d'où duplication des efforts et perte des moyens.

Il faut évoluer et s'adapter aux circonstances. Il faut se convaincre définitivement que la désertification, parce que se manifestant de manière globale, doit être combattue de manière globale. C'est l'approche intégrée qui prend en compte les différentes préoccupations (écosystème, population, système de production, cadre économique...) et qui exige des différents intervenants coordination et harmonisation des actions, en raison précisément du caractère interdépendant desdites actions.

Mais cette approche, qui se veut globale et intégrée, se heurte malheureusement à la réticence de certains services techniques et projets, prompts à s'enfermer dans leur tour d'ivoire et à vouloir continuer à travailler de manière isolée.

Prenant conscience de cette situation, les autorités nigériennes, dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations de la CNUED, ont pris la décision de mettre en place une structure nationale chargée de réfléchir sur la problématique environnementale du pays, à savoir le COMNAT (Comité National de Suivi de la Conférence de Rio).

Le Comité ne tardera pas à préconiser la mise en place d'un cadre stratégique intégrant tous les efforts en cours et à venir dans les domaines de l'environnement et du développement durable afin de faciliter leur harmonisation et éviter les duplications. Il s'agit de parvenir à coordonner l'ensemble des interventions touchant l'environnement et le développement durable.

Cette structure, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD, créée par décret n° 96-004/PM du 9 janvier 1996 et installée le 17 juin 1996), doit savoir se faire accepter par l'ensemble de ses partenaires en faisant la preuve de son utilité et en démontrant par des actes concrets et positifs la valeur ajoutée dont elle est porteuse.

Bénéficiant d'un ancrage institutionnel favorable puisque rattaché au Cabinet du Premier Ministre, et parce que regroupant l'ensemble des structures impliquées ou concernées par la question environnementale et le processus du développement durable, le CNEDD doit s'affirmer dans les meilleurs délais, en se faisant mieux connaître auprès de ses partenaires et de l'opinion publique en général. Se faire connaître, mais aussi faire connaître sa mission et les objectifs spécifiques qu'il se propose de réaliser.

Mais dans un contexte administratif et social où le repli sur soi est de règle, le CNEDD doit savoir se distinguer par son esprit d'ouverture et son sens des relations publiques, prédispositions indispensables pour étouffer les éventuelles velléités de sabotage provenant de structures ou de personnes gênées par son existence, mais plus directement de contenir les adversités déclarées ou latentes, des adversités rendues plus pernicieuses par l'effet de certaines pratiques malsaines de notre administration, mais aussi des autres intervenants dans le secteur de l'environnement où souvent l'exigence de transparence dans la gestion n'est pas toujours vérifiée.

Il est aussi nécessaire de combattre une certaine attitude visant à considérer l'environnement comme la chasse gardée des seuls services techniques des Forêts et Faunes alors qu'au sein du même gouvernement, pas moins de 10 ministères sont concernés par la question, à quoi il faut ajouter une multitude d'associations et d'ONG, relevant de tutelles différentes ou proclamant souvent une certaine autonomie, et qui agissent en ordre dispersé, c'est-à-dire sans coordination aucune.

Ensuite, il faut situer l'environnement dans son contexte large, contexte qui va au-delà de la lutte contre la désertification pour s'intéresser à l'agriculture, à l'élevage, à la faune, à la flore, à la pollution, aux déchets domestiques et industriels, etc. Et la nécessaire prise en compte de la notion de développement durable, considéré comme un développement qui doit satisfaire à la fois les besoins d'aujourd'hui et ceux des générations futures, étend en vérité le champ d'action du CNEDD à tout ce qui touche au mieux-être de l'homme.

La gestion d'un tel mandat suscite à l'évidence des convoitises et des adversités, notamment au regard de la philosophie qui préside à la mise en œuvre de la Convention internationale sur la Désertification, mise en œuvre qui se fera principalement pour le cas du Niger par le biais du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD).

Mais la préoccupation essentielle doit rester la mobilisation de tous les acteurs à la réalisation de cet objectif, le maître mot étant le partenariat. Un partenariat bien compris et responsable.

Et voilà que se pose le problème de la communication, facteur indispensable pour informer, convaincre et mobiliser tous les acteurs dans la réalisation du PNEDD, plan dont l'élaboration autant que la mise en œuvre nécessiteront une approche consensuelle et participative puisque incluant dans le même élan les institutions publiques, la société civile, les ONG, les bailleurs de fonds, les populations à la base...

Pour ce faire, le Secrétariat Exécutif du CNEDD doit faire connaître à l'ensemble de ses partenaires la nouvelle structure ainsi que ses attributions, ses organes et son mandat.

Il s'agira par la suite de valoriser l'information environnementale au niveau des médias et de l'opinion publique, en popularisant parallèlement la Convention internationale sur la Désertification au niveau de toutes les couches sociales du pays, décideurs comme administrés, agents

d'encadrement comme leaders d'opinion, bailleurs de fonds comme opérateurs privés...

A terme, il s'agit de créer un vaste mouvement national d'opinion en faveur de l'environnement et du développement durable, lequel mouvement aura comme double noyau d'une part un Réseau (ou Club) des Journalistes acquis à cette cause, et un lobby politique engagé, constitué autour de la Commission Développement Rural et Environnement de l'Assemblée Nationale.

## 2 - ANALYSE HISTORIQUE

La définition d'une politique d'environnement est de date récente, ce qui s'explique difficilement pour un pays sahélien, aux trois quarts désertique, et confronté depuis des décennies à la dégradation de ses écosystèmes.

Les axes de la stratégie en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles sont dégagées véritablement à partir de 1984 avec l'ENGAGEMENT DE MARADI qui a sanctionné les travaux du Débat national sur la Désertification, complété plus tard par le Plan National de Lutte contre la Désertification (PNLCD), le Programme d'Action Forestier Tropical (PAFT), les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural au Niger, le Code Forestier et les Principes d'orientation du Code Rural.

Mais cela ne suffit pas dans la mesure où il n'y a pas toujours eu de coordination véritable entre ces différents instruments et que par ailleurs, le degré d'implication des populations dans leur conception et leur exécution est resté bien souvent faible. D'où la nécessité d'une approche nouvelle qui a conduit le Niger, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention Internationale sur la Désertification, à s'engager dans l'élaboration du Plan National pour l'Environnement et le Développement Durable (PNEDD) qui sera un instrument de coordination et d'harmonisation de toutes les approches et actions en matière d'environnement et de développement durable.

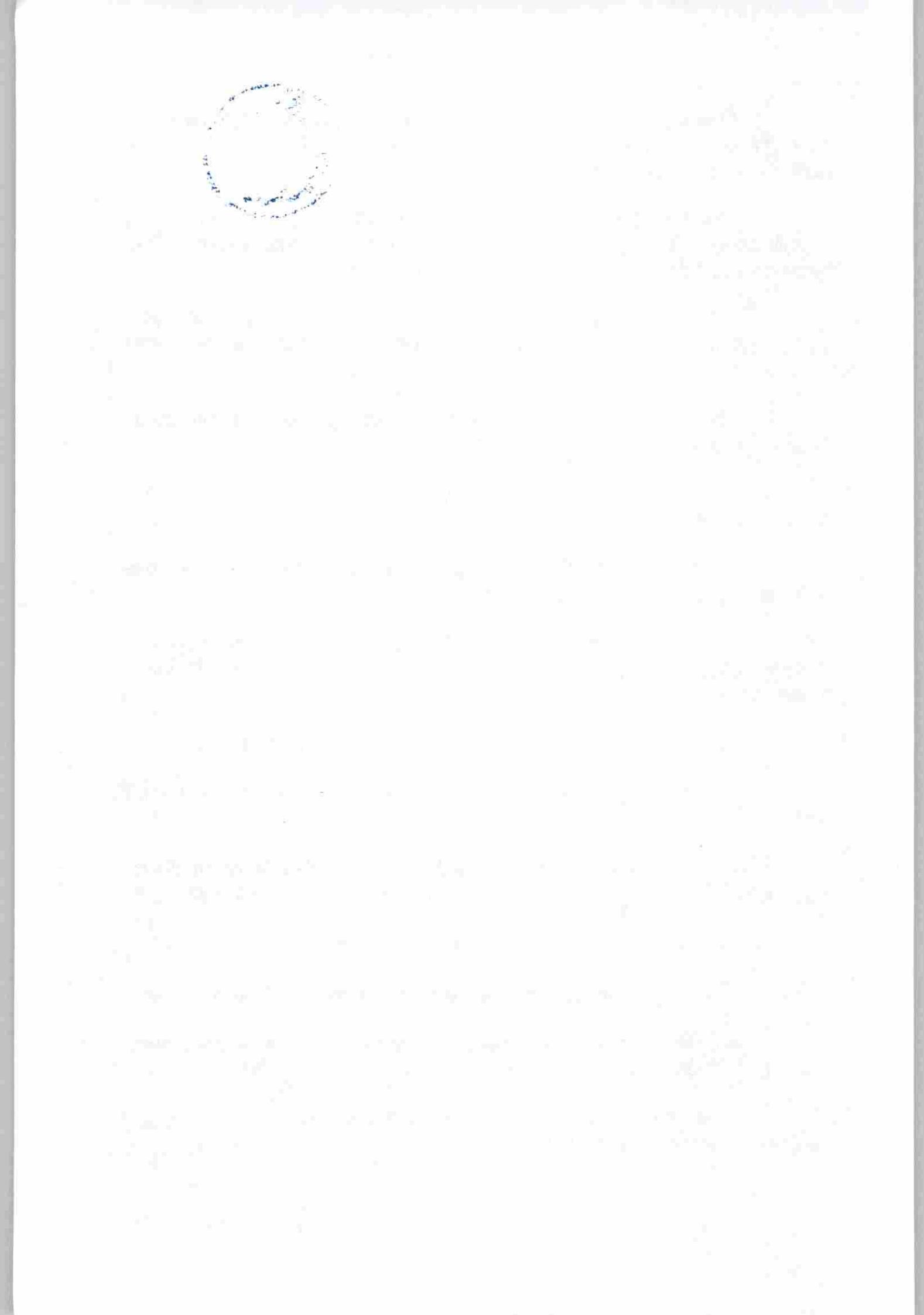
Le PNEDD, une fois élaboré, servira notamment de cadre national de référence en matière de planification et de définition des politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable. Mais il faut veiller à ce que le processus d'élaboration du PNEDD, comme convenu, se fasse dans le cadre de concertations larges et approfondies entre tous les acteurs concernés en vue de garantir leur implication effective dans sa mise en oeuvre future.

Aujourd'hui, la finalité de la politique environnementale au Niger est de contribuer au développement économique et social du pays par la réalisation des objectifs suivants :

- l'autossuffisance et la sécurité alimentaires par le maintien et l'amélioration des bases productives (sol, eau, plante...) pour l'agriculture, l'élevage, la pêche, la faune, les produits de cueillette ;
- l'accroissement des revenus des populations par une plus grande valorisation des productions issues de l'exploitation des ressources naturelles ;
- la satisfaction des besoins en bois-énergie selon le principe du rendement soutenu ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations par une lutte préventive et active contre les pollutions et nuisances, les déchets toxiques.

Pour y arriver, il est indispensable de revoir l'ensemble des démarches jusque là adoptées en visant :

- l'abandon de la vision sectorielle au profit d'une approche d'intervention de type "gestion des terroirs", globale, intégrée, multisectorielle et décentralisée ;
- la participation responsable et volontaire des populations ;
- le développement d'un partenariat actif et sincère entre les différents intervenants en milieu rural ;
- la création d'un cadre législatif et réglementaire pouvant libérer les initiatives pour une exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
- l'encouragement du secteur privé et du mouvement associatif ;
- le renforcement de la coopération régionale et internationale ;
- le développement des parcs nationaux, des réserves de faunes, des zones cynégétiques, des plans d'eau et des zones humides ;
- la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;



- la valorisation des ressources fauniques, halieutiques et piscicoles disponibles.

Il est regrettable de constater que ~~quelles~~ les questions environnementales n'ont commencé à préoccuper les pouvoirs publics que très récemment, le temps que celles-ci s'aggravent, et dans certains cas, atteignent un seuil critique. L'absence de réaction opportune et énergique complique aujourd'hui les données du problème car les racines du mal à combattre sont déjà profondes.

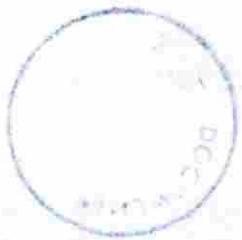
Pour l'histoire, rappelons que ce n'est qu'assez longtemps après l'installation de l'administration coloniale que l'environnement a donné les premiers signes d'intérêt aux pouvoirs publics. Les autorités portèrent d'abord leur attention sur l'organisation administrative du territoire, la construction de voies de communication et dans une certaine mesure, le développement de l'agriculture et de l'élevage, toutes activités estimées plus immédiatement utiles et rentables.

Cette même politique a continué avec l'avènement du Niger à l'indépendance. Mais très vite, sous la pression de la désertification, la prise de conscience se manifeste, d'abord timidement. Mais l'action suivra malgré tout avec la mise en oeuvre d'une politique de formation de cadres, techniciens et ingénieurs, seuls capables, pensait-on, de résoudre les problèmes cruciaux d'environnement ou plus précisément des eaux et forêts.

En matière de protection de l'environnement justement, la préoccupation a été d'amener, de gré ou de force, et le plus souvent de force, les populations à appliquer les recettes miracles des experts (assistants techniques étrangers), sans prise en compte du savoir-faire local. Il est encore trop tôt de parler de participation volontaire des populations. Et dans un contexte où l'approche sectorielle est de règle, on distingue donc :

- au niveau forestier : la protection des forêts est menée contre ce qu'on appelle "les déprédateurs", c'est-à-dire les populations riveraines. Les mêmes méthodes de coercition et de répression sont utilisées pour les opérations de plantation d'arbres, le plus souvent d'essence étrangère (eucalyptus, euphorbe, neem...) ;

- au niveau de l'agriculture aussi, le savoir de l'agronome blanc, non discutable, est parole d'Evangile. Et sa mission sera alors de "changer



les pratiques archaïques des paysans" et d'imposer les cultures de rente (arachide, coton) au détriment des cultures vivrières.

Mais très vite, avec notamment l'avènement du mouvement coopératif, la participation des populations à la gestion de leur environnement commence à prendre corps, même si celle-ci a été émoussée par :

- le caractère souvent contraignant de l'adhésion ;
- l'inadaptation de l'encadrement technique ;
- la confiscation des initiatives paysannes par l'encadrement.

Au même moment, l'Etat met en place les Services d'Animation, avec pour mission d'éveiller les consciences des populations, de changer les mentalités des villageois et d'inciter ceux-ci aux travaux de développement.

La démarche a eu des fortunes diverses car si des efforts de sensibilisation ont été fournis, force est de constater que le plus souvent, les techniciens animateurs ont prêché dans le désert. Les messages véhiculés, tout comme l'approche pédagogique sont profondément teintés par un certain discours politique qui ne prend pas suffisamment en compte les vraies préoccupations des populations. On n'hésitera pas à parler d'échec, ce qui a conduit à la restructuration des célèbres Services d'Animation que les paysans ont surnommé "les moushés wayo", autrement "les Messieurs malins".

Mais déjà, avec la sécheresse qui a sévi de 1968 à 1974 et les conséquences qui en ont découlées, le besoin de changement et d'amélioration de l'approche se fait crucial. Pour une fois, des Organisations rurales se créent, des ONG (Organisations Non Gouvernementales) s'installent dans le pays. De 8 en 1980; elles sont près de 200 aujourd'hui, apportant avec elles une nouvelle vision de la gestion de l'environnement.

La prise en compte des besoins des populations devient un impératif dans l'initiation des actions de développement. De plus, ces ONG entretiennent des contacts directs avec les populations, ce qui rend plus confiants les rapports entre les partenaires. Mais leurs moyens d'intervention restent dérisoires au regard de l'ampleur des besoins à couvrir.

Au même moment, l'Etat nigérien, avec l'appui bienveillant de certains partenaires de coopération, va s'engager dans des opérations de grande envergure en faveur du développement rural. D'importants financements sont mobilisés pour rendre opérationnels de très grands projets dits de productivité (Dosso, Maradi et Zinder ou 3M).

Ainsi, de 1976 à 1982, on était persuadé de la toute puissance de l'argent pour résoudre les problèmes du développement rural. Des dizaines de milliards FCFA ont été investis sans pour autant que les données fondamentales du problème soient modifiées, allégées.

Mais à l'actif de ces grands projets, il faut souligner l'important effort de formation et d'alphabétisation fonctionnelle des jeunes paysans qui a été fourni. Ainsi, le département de Maradi, par exemple, sous l'effet de la formation dispensée à ses paysans, a amélioré considérablement ses méthodes de culture et la gestion de ses ressources naturelles, gestion rendue plus rationnelle avec la prise de conscience des populations sur les enjeux en cours, comme en témoignent aujourd'hui la généralisation de la culture attelée, l'élevage de la chèvre rousse ou encore l'exploitation programmée des forêts, à l'image de la gestion de la Forêt de Baban Rafi, près de Madarounfa.

A partir de 1983-1984, on change de démarche. On se rend compte que la contrainte majeure à la persistance des problèmes d'environnement est d'ordre humain. On parle alors de participation des populations et de Petits projets maîtrisables par les populations concernées. Effet de mode, on tourne le dos aux grands projets pour privilégier les micro-réalisations qui nécessitent plus de participation populaire que d'argent devenu de plus en plus rare avec la crise économique persistante.

Il est vrai que les petits projets, dans le principe, ne font pas appel massivement à des experts étrangers. Et en raison de la modicité des moyens financiers mis en oeuvre pour leur démarrage, il est envisageable de les voir récupérés et pérennisés par les paysans, une fois le financement initial consommé.

Aujourd'hui, sur la base des expériences assumées, la participation des populations aux actions de développement est devenue l'élément incontournable. Et pour ne l'avoir pas compris, un important projet comme le P.I.R.D. (Projet Intégré de Réhabilitation du Damergou), avec une enveloppe de 6 milliards FCFA, a été tout simplement un échec. L'impact de ce projet sur les conditions de vie des populations est insignifiant dans la région.

C'est cela l'intérêt de la sensibilisation des populations. Une donnée préalable et permanente. Des efforts appréciables commencent à s'enregistrer. Il s'agit de les poursuivre et de les intensifier en gardant présent à l'esprit la dimension Temps. Car, dès lors qu'il s'agit de reconvertis des mentalités, l'action est de longue haleine et doit nécessairement s'inscrire dans la durée. A cette indispensable persévérence, doit se conjuguer une mobilisation soutenue de ressources humaines et financières appropriées.

Or, le préalable d'une bonne action est justement la prise de conscience des populations des défis qui se posent à elles. Et cette indispensable prise de conscience ne peut s'opérer qu'à travers une véritable politique de communication qui englobera toutes les couches sociales et qui les engagera dans l'action.

Il ne s'agit pas d'allumer des feux de paille. Il faut inscrire l'action dans la durée, avec les moyens conséquents. Mais au Niger, la communication n'a jamais bénéficié de la considération qu'elle mérite. Secteur accessoire, sinon négligé, la communication est rarement prise en compte dans l'élaboration des programmes d'activités des administrations, et le cas échéant, les prévisions sont minorées par rapport aux besoins déjà identifiés.

Et puis, combien d'organismes, publics comme privés, intervenant dans le domaine de l'environnement, disposent d'une cellule de communication ?

Ils sont combien ces organismes qui ont recours, ne serait-ce que périodiquement aux services des professionnels en la matière ? En vérité, très peu. Avec des moyens dérisoires qui ne permettent pas d'avoir l'impact souhaité.

Mais des perspectives heureuses s'annoncent. De plus en plus, édifiés par l'expérience, les autorités politiques et administratives ainsi que les responsables de projets et d'ONG s'aperçoivent du rôle incontournable de la communication dans leurs relations avec les populations. Ils se convainquent aussi que toute opération qui ne bénéficie pas de la libre adhésion de ces populations est inévitablement vouée à l'échec.

Or, dans une large mesure, les questions d'environnement touchent directement aux mentalités et aux comportements des hommes. On reconnaît le rôle déterminant des perturbations climatiques dans la dégradation de l'environnement. Mais on sait aussi qu'une population

mobilisée, engagée peut atténuer les effets pervers de cette dégradation et inverser à terme la tendance. Mais cette mobilisation des populations suppose une reconversion des mentalités suscitée par une prise de conscience des enjeux, prise de conscience tributaire elle-même d'une véritable campagne d'information et de sensibilisation sur la réalité et la complexité des défis environnementaux.

### 3 - L'IMPACT DES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Des acteurs de la dégradation de l'environnement, les spécialistes citent le climat et l'homme. Agir sur l'environnement revient donc à s'intéresser aux auteurs de la dégradation en appréciant leurs actions, mais surtout en essayant d'infléchir celles-ci et de les minimiser. Malheureusement, au stade actuel de la science, il est très difficile d'agir sur le climat. C'est donc sur l'homme qu'il convient de concentrer l'attention. Assurément, c'est là que se situe toute l'importance de l'information, la finalité étant d'influer sur des comportements, de favoriser une reconversion des mentalités et d'inciter à l'action.

Mais avant, il est nécessaire de rappeler en quoi consiste l'action humaine dans la dégradation de son environnement.

\* Le sol : si les perturbations climatiques sont sources d'érosion et de disparition du couvert végétal, l'activité humaine, en raison de pratiques agricoles inappropriées peut contribuer à la dégradation du potentiel productif ;

\* La forêt : les défrichements anarchiques (liés à l'agriculture extensive ou à la coupe abusive de bois de feu), le surpâturage et les émondages pour des raisons pastorales sont des activités qui portent gravement atteinte aux forêts qui connaissent déjà, sous l'effet du climat, une baisse de la biodiversité et la disparition de certaines espèces ligneuses et herbacées ;

\* La faune : l'occupation illégale des sanctuaires, le braconnage et des activités agricoles et pastorales inappropriées sont de nature à mettre en péril la survie de certaines espèces animales (addax, oryx, girafe...) ;

\* L'eau : l'homme contribue à la raréfaction de l'eau en s'engageant dans des pratiques visant à l'ensemblement ou à l'envasement des cours d'eau ;

\* La pêche : mal orientée, l'action humaine peut compromettre le développement et même la survie des poissons ;

\* La pollution : phénomène considéré comme l'apanage des pays industrialisés, la pollution n'en demeure pas une réalité dans notre pays où elle se manifeste à travers les déchets industriels, chimiques et domestiques, les eaux usées, la poussière, le gaz d'échappement des automobiles et engins à deux roues, le plastique d'emballage, les bruits...

Il convient de déplorer l'inexistence de textes législatifs et réglementaires imposant aux unités industrielles le traitement préalables des déchets avant leur rejet dans la nature. Heureusement que la Constitution du 12 mai 1996 dispose en son Article 27, alinéa 3, que "le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire national de déchets toxiques ou polluants étrangers ainsi que tout accord y relatif constituent un crime contre la Nation puni par la loi".

Ce bref rappel des impacts des activités humaines sur l'environnement nous permet d'affirmer que si l'homme est effectivement un déprédateur de son milieu, il peut par voie de conséquence être aussi un prédateur, c'est-à-dire un agent actif de la préservation et de la restauration des écosystèmes. Il s'agit de l'orienter en le faisant prendre conscience des enjeux en cours et de l'importance de sa responsabilité quant à la sauvegarde et la restauration de son milieu.

## 4 - STRUCTURES ET ORGANES DE LA COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

Le secteur de l'environnement est investi par plusieurs structures, chacune intervenant au plan de la communication comme elle l'entend. Dans une totale absence de coordination et d'harmonisation des actions.

Ainsi, institutions étatiques, organismes internationaux et sous régionaux, projets, ONG, médias publics et privés, bibliothèques et centres de documentation, Université et autres centres de formation ou de recherche... tous ces acteurs, à un titre ou à un autre, évoluent dans le domaine de l'information environnementale.

\* Au niveau des institutions étatiques : plusieurs ministères et services décentralisés ou rattachés ainsi que les collectivités territoriales détiennent une parcelle d'initiatives en matière d'environnement et assurent selon le cas des missions d'appui ou d'accompagnement. On peut noter :

- le ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement ;
- le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- le ministère de l'Equipement et des Infrastructures ;
- le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;
- le ministère des Mines
- le ministère des Finances
- le ministère du Plan
- le ministère de la Santé publique
- le ministère du Tourisme et de l'Artisanat ;

- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Technologie ;
- le ministère du Développement industriel et de l'Energie...

Il faut noter l'importance de l'intervention de certaines structures relevant des ministères, mais disposant d'une marge de manœuvre assez large ou qui font preuve de dynamisme dans leurs actions. Nous citerons :

- + le Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes ;
- + le Haut Barrage de Kandadji ;
- + l'Université Abdou Moumouni (avec son Réseau de Recherche, Diffusion et Echanges de Publications Pluridisciplinaires (RESADP) de la Faculté d'Agronomie) qui vient de publier, en collaboration avec l'Institut PANOS, un important ouvrage collectif intitulé L'ENVIRONNEMENT AU NIGER ;
- + le Projet de Gestion des Terroirs (PNGT) et la Cellule de Gestion des Ressources Naturelles (CGRN), de même que le Projet Energie II (Offre et Demande) ;
- + l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) ;
- + les Comités Techniques Départementaux (COTEDEP) et d'Arrondissement (COTEAR)...

\* Les organismes internationaux ou sous régionaux :

- le CILSS, à travers son institution spécialisée basée à Niamey, à savoir le Centre AGRHYMET (Centre Régional en Agrométéorologie et Hydrologie opérationnelle) et le PFIE (Programme de Formation-Information sur l'Environnement),
- l'IACMAD,
- l'ORSTOM...

Ces organismes sont des acteurs de premier plan dans le traitement de l'information environnementale au Niger.

Au nombre de ces organismes internationaux, on soulignera le rôle essentiel que jouent l'ICRISAT et la FAO (organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation), notamment à travers l'animation du Projet Intégré Keita et l'exécution du Projet de Développement Rural de Mayayi, ainsi que tout l'appui institutionnel qu'elle apporte au Niger en tant que pays membre.

\* Les projets : acteurs de terrain, les projets jouent un rôle de premier plan dans la gestion de l'information environnementale dont ils sont de grands consommateurs. A l'heure actuelle, plusieurs projets d'envergure opèrent sur le terrain, parmi lesquels on citera :

- le Projet de la Basse Vallée de la Tarka,
- le PROZOPAS (Projet de Développement de la Zone Nord), tous deux financés par le FED ;
- le Programme de Renforcement des Services d'Appui à l'Agriculture (PRSAA),
- le Projet Irrigation Privée, financé par la Banque Mondiale et la BOAD.

\* Les ONG : une kyrielle d'ONG interviennent dans le secteur de l'environnement. Pour l'essentiel, on retiendra :

- SOS Sahel International,
- CARE international,
- IRED,
- l'IUCN,
- le G A P,
- le CODEV,
- le C F O A,
- le C N O J,
- le CONGAFEN,

- le KASSAI,

et toutes les structures affiliées...

Les ONG, en raison de leurs contacts directs avec la population et de la souplesse de leurs interventions sont des acteurs importants dans la collecte, le traitement, la diffusion et la consommation de l'information environnementale.

Il importe de souligner le rôle très actif que joue le Mouvement écologique nigérien dans la prise de conscience des populations en matière de gestion des ressources naturelles, rôle encore valorisé par la récente protestation contre la chasse à l'outarde menée par le Prince saoudien Bandar, avec la complicité dénoncée de certaines autorités politiques.

\* les bailleurs de fonds : au plan de la coopération bilatérale ou multilatérale, plusieurs partenaires de coopération appuient l'action des autorités nationales en matière de développement rural. On citera le PNUD et l'ensemble du système des Nations Unies, l'Union Européenne, l'USAID, l'ACDI (Canada), la Coopération française, la GTZ et le DED (Allemagne), la SNV (Pays Bas), DANIDA (Danemark), JALDA (coopération japonaise), la coopération suisse...

\* les organes de presse : supports plutôt qu'acteurs, les médias n'en demeurent pas moins des partenaires dans la gestion de l'information environnementale. Bien impliqués dans le processus de communication, les organes de presse, en raison de la spécificité de leur mission, peuvent utilement contribuer à l'émergence d'une conscience environnementale au Niger.

Les médias nigériens se divisent en deux grands groupes, le public et le privé, avec chacun des composantes écrites et audiovisuelles.

\* les médias publics : le service public, sous la tutelle du Ministère de la Communication et de la Culture, regroupe :

- l'ORTN (Office de Radiodiffusion Télévision du Niger) composé de la Voix du Sahel, de la Télévision nationale et de 6 Stations régionales (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder - Tillabéri n'a pas encore d'autonomie de diffusion) ;

- l'ONEP (Office National d'Edition et de Presse qui édite le quotidien national LE SAHEL et l'hebdomadaire SAHEL DIMANCHE ;
- l'ANP (Agence Nigérienne de Presse).

On peut ajouter à ces structures l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) qui assure la formation des hommes de média.

\* les médias privés : depuis 1991, date de création du premier journal privé (HASKE), la presse privée nigérienne vit une véritable explosion. Une vingtaine de titres se partage le marché, avec des fortunes diverses.

- Au niveau de l'audiovisuel : 3 stations de radio (ANFANI, R & M et SOUDA) produisent et diffusent en modulation de fréquences (FM) des programmes d'information. R & M couvre Niamey et Maradi, ANFANI, après Niamey, se prépare à conquérir Zinder.

Au même moment, des médias internationaux sont relayés en FM à Niamey. C'est le cas de AFRICA n° 1, Radio France Internationale qui diffusent en direct tandis que la Voix de l'Amérique, la Voix de l'Allemagne (relayées par ANFANI) et la BBC (relayée par R & M) sont reçues quotidiennement par les populations de Niamey et de ses environs en FM ; les autres régions devant pour l'instant se contenter de les écouter en ondes courtes (SW).

Pour la télévision, l'impact est encore insignifiant puisque la réception des chaînes étrangères est réduite à l'abonnement au câble (Canal Horizons, CFI, CNN, SPEN...) et/ou à l'acquisition d'un équipement relativement onéreux (TV 5).

Une chaîne nationale, Télé Star, est en gestation...

- En ce qui concerne la presse écrite, une vingtaine de titres, principalement des hebdomadaires, sont disponibles sur le marché de l'information. On citera entre autres : Anfani, le Démocrate, Haské, le Républicain, Tribune du Peuple, Le Citoyen, Alternative, Kibya, le Canardo, le Flic, l'Enquêteur, le Soleil, Sahel Horizon, Niger Business, le Kazel, Moustique, le Paon Africain, Affaires, la Vitrine... Autant de journaux qui tentent tant bien que mal d'informer l'opinion public et qui sont des supports pour toute action visant à sensibiliser les populations sur les préoccupations du moment.

A ces journaux d'informations, on ajoutera les Bulletins d'entreprise comme L'INDICATEUR (Projet Energie), L'ECOLO (Mouvement Ecologique Nigérien), KATOUTOU (UICN) et LE BULLETIN DECADAIRE (Centre AGRHYMET) spécialement orientés vers le traitement de l'information environnementale.

\* les bibliothèques et centres de documentation : 70 centres de documentation ont été recensés au Niger par le CIDES (Centre d'Information et de Documentation Economique et Sociale) du Ministère du Plan, dont 56 localisés à Niamey. Ces centres sont des lieux propices à la diffusion de l'information. Des ouvrages de référence en matière d'environnement et de gestion de ressources naturelles sont disponibles dans beaucoup de ces centres et restent accessibles aux utilisateurs potentiels (scolaires, étudiants, chercheurs et fonctionnaires...).

Il convient d'ajouter à ces centres, la phonothèque de la Voix du Sahel et la vidéothèque de la Télévision nationale qui gèrent l'une et l'autre un fonds documentaire audiovisuel très important, dont une bonne partie concerne l'environnement.

## 5 - LES DIFFERENTES STRATEGIES DE COMMUNICATION UTILISEES

Une stratégie de communication s'appuie en priorité sur le cadre législatif et règlementaire régissant le domaine concerné et sur les objectifs qu'on lui propose d'atteindre. Il se trouve que depuis les années 1940, des études ont établi l'existence d'un processus de désertification progressive provoquée par l'homme, en particulier au travers des activités productives (agriculture, élevage et exploitation forestière). L'alerte est donc sonnée. Le climat n'est pas seul responsable de nos misères de sahéliens.

Et c'est conscient de cette situation que les pouvoirs coloniaux ont institué, par le décret du 4 juillet 1935, un Régime forestier en Afrique, et par l'Ordonnance n° 45-1423 du 28 juin 1945, ils réglementent l'Urbanisme dans les Territoires.

### 5.1 - LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La nécessité de disposer d'un cadre juridique approprié au développement du secteur de l'environnement a amené l'autorité à prendre des mesures législatives et réglementaires conséquentes. Aujourd'hui, l'environnement nigérien est régi par les textes suivants :

- La Constitution du 12 mai 1996 qui stipule en son Article 27 que "Toute personne a droit à un environnement sain. L'Etat veille à la protection de l'environnement..." ;

- Le Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale qui précise en son Article 27 que les questions relatives à l'environnement relèvent de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement (agriculture, élevage, pêche, pisciculture, apiculture, chasse, gestion de la faune, environnement, hydraulique, organismes ruraux à caractère associatif ou mutualiste, gestion des ressources naturelles) ;

- La loi n° 64-023 du 7 juillet 1964 portant Crédit des Circonscriptions administratives et des Collectivités territoriales ;

- La loi n° 94-028 du 21 octobre 1994 déterminant les principes fondamentaux de libre administration des Arrondissements et des Communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;
- Le Code Forestier (loi n° 74-07 du 4 mars 1974) ;
- La Loi sur la Décentralisation ;
- Le Régime de l'Eau (Ordonnance n° 93-014 du 4 mars 1993) ;
- Le Code de l'Elevage (loi n° 70-19 du 18 septembre 1970) ;
- Les Principes d'orientation du Code Rural (ordonnance n° 93-15 du 2 mars 1993) ;
- Le Code d'Hygiène Publique (ordonnance n° 93-13 du 2 mars 1993) ;
- Le Code Civil, dans ses dispositions traitant des biens, y compris les ressources naturelles et autres biens tirés de l'environnement ;
- La loi sur les Principes Directeurs du Développement Rural ;
- La loi sur le Mouvement Coopératif ;
- L'ordonnance n° 97-001 du 10 janvier 1997 portant institutionnalisation des Etudes d'Impacts sur l'Environnement, présentement soumis à l'examen de l'Assemblée Nationale.

## 5.2 - QUELLES STRATEGIES DE COMMUNICATION ?

La communication en elle-même fait figure d'accessoire au niveau de l'Etat. C'est un paradoxe, mais le Niger n'a pas à ce jour une politique d'information clairement définie. Que dire alors des secteurs utilisateurs comme l'Environnement, un secteur qui lui-même tente tant bien que mal de se faire enfin consacrer par les pouvoirs publics ?

Par méconnaissance de l'importance de la communication ou par manque de ressources humaines et financières indispensables à la définition et à la mise en oeuvre d'une véritable stratégie de communication,

les différents intervenants dans le domaine de l'environnement ont rarement pris en compte l'information/sensibilisation comme un élément essentiel de leurs activités.

Jusqu'à une date récente, le volet communication n'est pas systématiquement prévu dans la formulation et l'exécution des projets.

On agissait au coup par coup, sans esprit de programmation et de continuité, le plus souvent pour "taper dans l'oeil" d'un bailleur de fonds ou d'une autorité, histoire de montrer des réalisations que de préparer des mentalités à une nouvelle politique, souvent révolutionnaire par rapport aux habitudes acquises.

Le recours aux professionnels de la communication n'est pas toujours de règle et si cela est fait, le budget mobilisé est dérisoire au regard de la mission à accomplir. Les moyens techniques et matériels font cruellement défaut.

Les projets, qui ont des durées de vie très limitées, veulent des résultats immédiats : or la communication, parce qu'elle agit sur des consciences, demande du temps. La transformation des structures sociales et économiques invite à inscrire nécessairement l'action dans la durée, dans le long terme. Or, les programmes mis en oeuvre n'ont pas eu pour l'essentiel suffisamment d'envergure et de consistance pour avoir un impact sensible dans le court et le moyen termes.

Certes, depuis deux décennies, des efforts notables ont été fournis. Des résultats appréciables sont enregistrés en matière d'environnement. Mais hélas, l'impact reste limité en raison de l'insuffisance de la circulation de l'information dans un milieu social où les pesanteurs conservatrices restent des freins à l'innovation et où la remise en cause des habitudes ancestrales relève encore du défi.

## 6 - DOMAINES ET IMPACTS DE LA COMMUNIATION ENVIRONNEMENTALE

Il faut tout de suite regretter les entraves qui ont depuis 6 ans ralenti, et dans certains cas bloqué l'évolution des activités en matière d'environnement au Niger. Pendant que les problèmes gagnent en intensité, les solutions, elles, tardent à s'exprimer. Et le secteur de l'environnement de faire les frais à la fois de :

- l'insécurité qui prévalait notamment dans la zone nord du pays (pour cause de rébellion armée) et qui a conduit à l'arrêt de plusieurs projets ;
- le gel de certains financements extérieurs pour raison d'instabilité socio-politique du pays.

Ces coups rudes ne sont pas pour favoriser le développement d'un secteur qui déjà ne disposait pas des moyens de sa politique et qui était confronté à de très grands défis. Malgré tout, le possible a continué à être fait. En même temps que les programmes d'activités se mettent difficilement en oeuvre, le volet communication, dans les cas où il est prévu, s'exécute tant bien que mal.

Les différentes opérations de communication environnementale ont visé l'exécution de projets et programmes d'action sectoriels. Chaque structure, pour des besoins directement liés à la réalisation des objectifs qu'elle s'est assignée, organise sa propre stratégie de communication, et principalement au niveau de son périmètre d'intervention. Ainsi, les campagnes ont porté, selon le cas, sur :

- le développement agro-forestier ;
- le développement de l'élevage (petits ruminants et volaille, mais aussi embouche bovine) ;

- la lutte contre l'ensemblement des terres de cultures et des cours d'eau ;
- les reboisements de production et de protection ;
- la gestion participative des forêts à travers les aménagements forestiers villageois ;
- la conservation/défense/restauration des sols ;
- la lutte contre les feux de brousse ;
- la substitution et l'économie de bois-énergie ;
- l'éducation environnementale (information, sensibilisation et formation) ;
- l'organisation du monde rural ;
- le développement du crédit rural ;
- la lutte contre les pollutions et nuisances ;
- la gestion des déchets ;
- la protection des espèces de faune sauvage ;
- le développement de l'apiculture ;
- le développement de la pisciculture ;
- le développement de l'aquaculture ;
- la lutte contre la jacinthe d'eau ;
- la lutte contre le sida cordifolia ;
- le développement de la petite irrigation ;
- l'alphabétisation fonctionnelle et la formation à la gestion des organisations paysannes...

Décidément, la gamme d'intervention est large et l'absence de structure de coordination rend encore plus difficile la bonne exécution d'une politique de communication. L'autre difficulté réside dans la modestie des moyens humains et financiers mobilisés, d'une part, et de l'autre dans la durée très limitée des interventions, durée liée pour l'essentiel à la vie, oh combien éphémère, du projet dont la couverture géographique est souvent réduite à une région. Et encore ! Du coup, l'impact est réduit. Et cet impact ne peut être véritablement perceptible que sur le long terme.

Mais, à l'évidence, d'importants efforts ont été fournis en matière de gestion des ressources naturelles et au nombre des résultats enregistrés, figure l'abandon de l'approche descendante qui a longtemps prévalu.

De plus en plus, les populations sont impliquées dans la détermination des besoins et l'exécution des actions dans leur terroir. Cette prise de conscience des populations et leur volonté de plus en plus affirmée de prendre en charge leur développement sont à encourager. Il importe alors de favoriser l'implantation des projets appliquant l'approche participative dans les différentes régions du pays.

Autres impacts appréciables, les populations rurales semblent s'approprier certains domaines d'action comme la production des plants et le reboisement (Keita, Yagalalane), les techniques agro-forestières tels que le répérage et la protection de la régénération naturelle dans les champs, le défrichement amélioré, la gestion des forêts naturelles par les villageois (Baban Rafi, Guesselbodi, Torodi...), la petite irrigation (Basse Vallée de la Tarka)...

Au niveau de la lutte contre la désertification, les programmes visant la réduction du prélèvement de bois ont enregistré des résultats appréciables au point que le Projet Energie II, Volet Offre, peut se targuer pour la première phase de son existence (1989-1996) de quadriller 20 % du territoire national par l'implantation de plus de 100 marchés ruraux de bois-énergie auto-gérés par les villageois. Ces marchés ruraux ont une existence légale confirmée par l'ordonnance n° 92-037 du 21 août 1992.

Concrètement, cela représente :

- un meilleur contrôle de la filière bois qui constitue encore 80 % de la consommation nationale nette d'énergie et 99 % de la consommation d'énergie des ménages au Niger. Des chiffres ? Selon le Projet Energie II, les quantités de bois commercialisées sont estimées à 2.138.217 Tonnes/an, ce qui représente en termes de conséquence sur le couvert végétal un stock d'arbres sur pied d'environ 150.000 hectares de forêt (alors que le Niger perd chaque année 200.000 ha/an du fait de la déforestation) ou encore la production annuelle de bois de 1,2 millions d'hectares.

- l'organisation des producteurs ruraux et l'accroissement de leurs revenus monétaires. A travers les marchés ruraux, les villageois détiennent l'exclusivité de l'exploitation forestière sur leur terroir ;

- l'exploitation rationnelle des ressources ligneuses et la mise en place de dispositifs pour le suivi de la régénération des arbres ;

- la génération de recettes fiscales substantielles pour le Trésor national...

Au niveau de la demande, le projet Energie s'emploie surtout à la vulgarisation des énergies de substitution et des équipements devant permettre une certaine économie de bois-énergie.

Les résultats de la phase I du projet font constater :

- l'introduction et la vulgarisation des "Foyers améliorés" (46.489 unités entre 1989 et 1993) comprenant 43.000 Maï Sauki (en ville) et 3.489 Albarka (en campagne), qui en raison de leur faculté de rétention de la chaleur, permettent une économie d'énergie substantielle ;

- pour la même période, 8.100 réchauds à pétrole "Tchip" et 11.000 réchauds populaires à gaz ont été commercialisés.

Des efforts sont engagés pour la vulgarisation du charbon minéral dont la vente a atteint 77,59 tonnes en 1993.

En termes d'impact, selon le Projet Energie II, les stratégies d'économie d'énergie ont permis à ce jour de réduire, pour la seule ville de Niamey, de 3.900 Tonnes la consommation annuelle de bois. Cela ne représente que 3 % de la consommation globale, mais si la tendance se

poursuit, les espoirs sont de mise, surtout quand on sait que parallèlement, avec la création des marchés ruraux, il est à espérer une réduction du prélevement du bois vert.

L'originalité de la démarche du Projet Energie a été justement d'une part de développer un Système d'information et d'évaluation permanent, et de l'autre de mener son action selon le principe de l'approche participative. Ainsi, ce projet a mis en oeuvre un matériel audiovisuel conséquent, avec des supports publicitaires, pour soutenir les différents produits commercialisés. Ensuite, la mise en place des marchés ruraux de bois-énergie a été appuyée par une campagne nationale d'information et l'animation d'un réseau villageois.

En matière de reboisement, des efforts importants sont fournis à tous les niveaux, grâce certainement à la sensibilisation menée depuis trois décennies. Si au départ, l'initiative a été timide et réservée aux seuls services techniques de l'Etat, force est de constater aujourd'hui que la cause mobilise toutes les catégories de citoyens. L'institution de l'Opération Sahel Vert et de la Fête de l'Arbre en 1975 a permis de donner une ampleur de masse à la plantation d'arbres. Des pépinières et des bosquets sont pratiquement entretenus dans tous les villages, et de plus en plus au bon soin des paysans eux-mêmes.

On estime à plus de 10 millions de plants la production annuelle, soit environ un arbre par habitant. On peut faire mieux, non seulement en plantant plus, mais surtout en garantissant un entretien adéquat. Et pourquoi pas en favorisant et en popularisant, selon les terrains et les espèces, les semis directs ?

Dans le domaine de la petite irrigation, l'expérience du Projet Basse Vallée de la Tarka (Madaoua) mérite d'être connue. Au cours de la première phase de ce projet (1988-1993) 480 ha ont été aménagés dont 320 ha à partir de forages individuels, avec un équipement de base approprié.

La deuxième phase en cours d'exécution vise à aménager 1.500 ha dont 1.200 ha en périmètres individuels.

Les petits périmètres, avec forages et motopompes sont une alternative à l'irrégularité de la pluviométrie en ce sens que la maîtrise de l'eau maintenant acquise permet l'augmentation et la diversification des productions, lesquelles ne sont plus tributaires des aléas naturelles. Et

l'irrigation a aussi le mérite d'améliorer considérablement les techniques culturelles.

Mais l'implantation d'un projet dans une région implique des mesures d'accompagnement non négligeables. Ainsi les populations de Madaoua ont bénéficié de certains investissements en infrastructures de base et équipements socio-collectifs : pistes de désenclavement, banques céréalières, écoles, dispensaires, adductions d'eau, à quoi il faut ajouter d'importants efforts en alphabétisation fonctionnelle et en formation à la gestion des organisations rurales.

Et tout cela avec l'active complicité des populations. Complicité non prise en compte souvent, notamment au Projet Intégré pour la Réhabilitation du Damergou (P.I.R.D.) qui a été véritablement un fiasco.

Pour illustrer notre propos, notons que 6 ans après le départ des Italiens, bailleurs de fonds et exécutants du projet, le Damergou qu'on espérait "sauvé" de sa situation de désolation, connaît toujours ses mêmes problèmes : désertification, déficit alimentaire et famine, paupérisation des populations...

Aujourd'hui, aller à Tanout revient à constater que "les ouvrages hydrauliques et les infrastructures socio-économiques mises en place par le P.I.R.D. sont dans leur majorité hors d'usage ou en état de dégradation avancée. Les pistes rurales construites à la va-vite ressemblent plutôt à des sentiers, les trois fermes avicoles sont en ruines, de même que beaucoup de pépinières cantonales, les centres vétérinaires vivotent faute de moyens, les berges et les koris jadis protégés s'érodent d'année en année et le comble, des dizaines de véhicules et de tracteurs flambant neufs exposés aux intempéries, attendent depuis cinq ans le démarrage hypothétique de la deuxième phase du projet".

C'est cela la situation de Tanout, telle que décrite par un journaliste, après la première phase d'un projet qui a drainé l'un des plus importants financements au Niger.

Le P.I.R.D. est l'illustration achevée de l'échec d'un projet qui a ignoré dans sa conception et son exécution la participation de la population. Le revers désolant d'un autre projet appelé Projet de Développement Intégré de Keita qui a eu justement le mérite d'avoir, dès le départ, su faire participer la population à toutes les décisions et à la fixation des objectifs et des grandes orientations, ainsi qu'à la réalisation des travaux du projet.

Le Projet Keita a permis en cinq ans de transformer ce qui n'était qu'une région désolée en un lieu où les écosystèmes ont retrouvé leurs équilibres.

Il faut juste se rappeler qu'au début des années 1980 encore, l'arrondissement de Keita offrait un spectacle de catastrophe écologique : les glacis apparaissaient dénudés et sans végétations, les terres sablonneuses étaient en plein démantèlement et improches à la culture, les formations dunaires envahissaient les champs... Et l'émigration habituellement saisonnière commençait à ressembler à un exode massif et définitif.

Il fallait sauver cette région, d'où la mise en oeuvre du projet, un projet qui enregistre la participation journalière de 2 500 à 3 000 personnes, essentiellement des femmes (95 % au début contre 65 % aujourd'hui avec la présence de plus en plus importante des hommes enfin rassurés et renonçant à l'émigration).

En termes de résultats, on note que durant la première phase (1984-1991), les interventions ont couvert les 2/3 de l'arrondissement, soit 3200 Km<sup>2</sup> environ, et porté sur la quasi totalité des 206 villages.

La deuxième phase du projet vise à la finition et au renforcement des réalisations antérieures ainsi qu'à l'extension du projet aux zones limitrophes des arrondissements de Bouza au sud-est et d'Abalak au nord.

Pour l'instant, grâce à la participation de la population, stimulée par des opérations de distribution de vivres, plus de 11 000 hectares de terres sont récupérées à partir de la construction de diguettes antiérosives, de plantations d'arbres et de sous solage.

Mais il faut être prudent avec les mesures incitatives. S'il est vrai que le "Food for Work" est un stimulant pour la mobilisation des paysans, il est important de veiller à assurer la pérennité des opérations en évitant de créer une attitude de mendicité où le paysan ne fera plus rien sans recevoir une compensation. Il faut plutôt l'amener à s'approprier progressivement les réalisations.

## 7 - METHODES ET OUTILS DE LA COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

Il n'existe pas de méthode particulière en matière de communication environnementale au Niger. Chaque intervenant dans ce secteur est allé de son initiative et de ses moyens. On constate cependant que les différents recours ont été :

- la coercition : jusqu'à une date récente, la gestion de l'environnement a été réduite à sa simple expression laquelle expression se résume à l'interdiction de la coupe de bois. Vu sous cet angle, le moyen de lutte qui semble le plus efficace a été de réglementer sévèrement l'exploitation des ressources ligneuses : obligation du permis de coupe, fortes amendes, confiscation de la ressource...

- l'approche participative : dans un second temps, et tirant les leçons de l'échec de la coercition, les pouvoirs publics ont révisé leur stratégie. Désormais, il s'agit de faire prendre conscience des enjeux environnementaux que connaît le pays, et d'engager les populations dans l'action en les associant et en les impliquant dans la prise des décisions concernant leur terroir.

- l'incitation : à travers les opérations "Food for work" (vivres contre travail), il s'agit de recourir à des stimulants (aide alimentaire) pour encourager la population, avec le risque de voir germer à terme une attitude de mendicité pouvant amener le paysan à ne plus rien faire sans compensation. Cela est déjà vérifié avec la campagne de ramassage des sachets plastiques rachetés par la suite par une ONG pour destruction. L'opération n'a pas survécu à l'épuisement des crédits.

Une large gamme d'outils est utilisée en matière de communication environnementale. Là encore, il n'existe pas de solution type, chaque acteur a recours à l'outil qui lui semble adapté à son besoin et à ses moyens.

On distingue :

- Les meetings : apanage des autorités politiques et administratives, la tenue de meeting est un moyen pour entretenir les populations, notamment rurales, de certaines préoccupations de développement. Mais en raison de son caractère solennel et populaire, le meeting est plus une opération de parade que de sensibilisation.
- Les réunions et contacts directs : les services techniques, les projets et les ONG ont une préférence marquée pour les réunions avec les villageois ou leurs leaders. Il est vrai que ce genre de contact a l'avantage de briser les barrières et d'établir la confiance entre les interlocuteurs. Mais l'inconvénient reste l'étroitesse de l'auditoire et la nécessité d'une répétition périodique.
- la démonstration sur le terrain : le paysan croit volontiers en ce qu'il voit. Convaincus de la pertinence de ce constat, certains projets procèdent par démonstration sur des parcelles au niveau des villages pour faire adhérer les paysans à leur cause. L'effet fait généralement tache d'huile. Mais là encore, le cercle de bénéficiaires est restreint.
- Les manifestations publiques : certaines cérémonies offrent l'opportunité de sensibiliser les populations à la protection de l'environnement. Il en est des foires agro-pastorales, de la Fête de l'Arbre, de la Journée de l'Alimentation, de la Journée de Lutte contre la Désertification... Ces occasions ponctuelles sont des moments forts pour la popularisation des préoccupations environnementales.
- La formation : à l'époque des "grands projets de productivité", un important volet formation a permis d'outiller les jeunes paysans de techniques de base en gestion des ressources naturelles. Cette formation acquise dans les CFJA et autres CPR, vulgarisée par la suite dans les villages, a permis de mieux faire prendre en compte la dimension environnementale dans le développement des terroirs villageois. En récupérant et en réadaptant la démarche, une structure comme le Service National de Participation pourra se rendre plus utile et plus efficace.

Il est intéressant de souligner le remarquable travail fourni en la matière par le Programme Formation-Information sur l'Environnement (PFIE) du CILSS et visant à "introduire l'environnement à l'école". La démarche consiste, dans les écoles pilotes (900), à former à la fois les enseignants (1.800) et les élèves (60.000) en éducation environnementale et à les équiper d'instruments pédagogiques appropriés ; la finalité étant d'introduire l'éducation environnementale dans le programme officiel de l'enseignement primaire, et secondaire par la suite.

Mais quand on parle d'outils de communication, les médias de masse jouent un rôle prépondérant du fait de leur capacité d'influence et de leur audience.

- La radio : moyen de communication de masse par excellence, la radio est présente dans tous les villages du Niger. Accessible en termes de coût financier et de langue, la radio est aujourd'hui un compagnon fidèle du paysan. Son message est jugé crédible. Et depuis son avènement, les pouvoirs publics et maintenant les projets et ONG l'utilisent dans leurs rapports avec les populations.

Pendant de longues années, les Radio-Clubs ont été au centre de toutes les campagnes de sensibilisation en direction du monde rural. Aujourd'hui encore, avec l'autonomie de production et de diffusion concédée aux Stations régionales de l'ORTN, le message environnemental dispose de meilleures opportunités de dissémination.

- La télévision : depuis son avènement au Niger en 1979, la télévision a été "le média chouchou" des pouvoirs publics qui l'utilisent pour la diffusion de leurs messages en direction des populations. Des émissions comme "le magazine des régions" ou "femmes et développement" sont des créneaux porteurs pour véhiculer des messages sur l'environnement. L'inconvénient de la télévision reste son accès, notamment en milieu rural, à cause de l'insuffisance de la couverture du territoire national, mais aussi du coût très élevé du poste récepteur. Dommage que l'expérience de « la Télévision communautaire » ait tourné court.

- Le cinéma : la projection de films documentaires en milieu rural peut contribuer à l'éveil des consciences en matière d'environnement. Mais depuis la disparition du Service de la Presse filmée (du ministère de l'Information), le cinéma ne joue plus son rôle de support en communication pour le développement. Dommage, car son pouvoir d'attraction est très vivace dans les campagnes.

- La presse écrite : réservée aux décideurs, bailleurs de fonds et à l'élite intellectuelle, la presse écrite est un support essentiel pour la diffusion des informations sur l'environnement. En attendant le développement d'une presse rurale performante, la presse écrite actuelle peut être utilisée encore pour faire connaître au public urbain intellectuel les préoccupations du pays en matière d'environnement.

- Autres outils de communication : à côté des médias conventionnels, existe toute une panoplie d'outils de communication. On a l'embarras du choix. Mais chacun de ces outils, en fonction de l'usage, peut s'avérer un bon investissement. Il s'agit des :

- \* brochures,
- \* dépliants,
- \* affiches,
- \* panneaux,
- \* calendriers,
- \* T. Shirts,
- \* pagnes,
- \* Autocollants,
- \* et autres gadgets publicitaires...

On mentionnera avec intérêt la contribution qu'apporte le Théâtre radiophonique dans l'information et la sensibilisation des populations. Mises à contribution, les troupes de la Voix de Sahel, des Stations régionales et des Radios privées peuvent aider à mieux toucher les populations. La généralisation de certaines expériences, comme les concours de chants et de poèmes avec thème dans les écoles, peut favoriser l'avènement d'une conscience environnementale au Niger.

## 8 - LES CIBLES VISEES

Toute communication a forcément ses cibles. Et la communication environnementale se doit de viser tous ceux qui sont impliqués ou concernés par la gestion des ressources naturelles.

- Les enfants : Il n'est pas trop tôt pour bien faire. Grâce à un projet sous régional, (PFIE-CILSS), on s'est efforcé de sensibiliser les écoliers au thème de la "protection de l'environnement". Il s'est agi de doter les écoles pilotes du matériel didactique et les enseignants d'une formation appropriée pour pouvoir présenter aux enfants les préoccupations environnementales d'une manière adaptée à leur âge.

- Les jeunes : à travers notamment les opérations Sahel Vert et les programmes de formation des Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA), les Centres de Promotion Rurale (CPR) et le Service national de Participation, des jeunes nigériens ont acquis des connaissances de base en matière de gestion des ressources naturelles.

- Les femmes : elles constituent la couche sociale la plus directement concernée par les questions d'environnement. Pauvreté, croissance démographique et destruction des ressources forment un cercle vicieux qui affecte tout particulièrement les femmes. Leur rôle est essentiel dans la l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles, comme cela a été démontré par le Projet KEITA.

- La presse : c'est seulement par le biais d'organismes internationaux que les journalistes nigériens ont été sensibilisés aux questions d'environnement. C'est ainsi que le CILSS en 1992 et l'Institut PANOS en 1993 ont animé chacun un séminaire-atelier sur le traitement de l'information environnementale en faveur des communicateurs. Le récent contact des journalistes avec les spécialistes de l'environnement s'est effectué à la faveur des journées d'information organisées sous l'égide du Secrétariat exécutif du CNEDD en octobre 1996.

- les populations rurales : l'essentiel des efforts d'information/sensibilisation sur l'environnement a concerné - et pour cause - le monde rural. Ainsi, les services étatiques, les projets comme les Organisations non gouvernementales, ont tous axé leurs interventions sur les populations rurales, placées en première ligne du combat contre la désertification.

- les populations urbaines : la sensibilisation à leur endroit à viser essentiellement l'économie de bois-énergie et la vulgarisation des énergies de substitution, ainsi que les équipements appropriés.

- Le secteur privé : il s'agit principalement des opérateurs intervenant dans le secteur de l'énergie domestique. Ainsi, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle réglementation relative à la réorganisation de la filière bois-énergie (ordonnance n° 92-O37), il a fallu sensibiliser les transporteurs de bois sur l'obligation de s'approvisionner désormais par les marchés ruraux au lieu de s'enfoncer directement dans les forêts.

Dans le cadre de la valorisation et de la popularisation des équipements, il a été indispensable de former les artisans (forgerons) et de sensibiliser les revendeurs de ces produits...

On regrettera dans cette démarche que des cibles importantes comme les institutions étatiques (décideurs et techniciens de l'encadrement), les bailleurs de fonds et les ONG n'ont pas été jusqu'ici spécifiquement visées.

## **9 - PROPOSITION DE STRATEGIE DE COMMUNICATION**

Depuis sa création, le CNEDD se trouve dans une situation ambiguë. Son mandat est diversément perçu par ses différents partenaires qui, selon le cas, y voient soit un concurrent, soit une structure superfétatoire, soit un complément nécessaire.

Son rôle de pilotage et de coordination des différentes actions en matière d'environnement et de développement durable n'est pas encore clairement appréhendée par l'opinion publique. Et en dehors d'un cercle encore restreint de partenaires, l'opinion a une perception variable de l'image du CNEDD. Cela est dû principalement au fait que cette image est véhiculée par d'autres institutions ou personnes, voire fabriquée par elles. Ainsi, le CNEDD est tantôt présenté comme un intermédiaire, une organisation parasite ou encore un bailleur de fonds.

Au besoin de se faire connaître indispensable à toute structure naissante, le CNEDD a le devoir de faire connaître son action.

Mais il faut d'abord identifier et lever les oppositions latentes (souvent exposées) de certains partenaires encore accrochés à l'ordre ancien. L'ancrage institutionnel du CNEDD (rattaché au Cabinet du Premier Ministre) doit l'y aider, de même que le caractère multidisciplinaire de la problématique environnementale et du développement durable qui disqualifie a priori toute structure sectorielle.

En un mot, le CNEDD doit s'affirmer par la détermination de sa place dans l'environnement institutionnel nigérien et de la valeur ajoutée dont il se veut porteur d'une part, et de l'autre, imposer son image sur la scène nationale par le biais d'une stratégie de communication appropriée.

Parallèlement, le CNEDD travaillera, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention Internationale sur la Désertification, à créer une conscience environnementale au Niger dont la finalité sera d'assurer une meilleure gestion des ressources naturelles en vue d'un développement durable. La première étape de cette longue marche est bien entendu l'élaboration du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable.

Il s'agit de mettre en oeuvre une véritable stratégie de communication sociale visant à faire naître et entretenir chez tous les acteurs du développement une réelle prise de conscience sur les problèmes environnementaux et de développement durable.

Ainsi, la presse, dans toute sa diversité, sera mise à contribution pour informer et sensibiliser les populations tant urbaines que rurales.

Il s'agit d'organiser des "tirs croisés" par le recours spontané des moyens de communication de masse, mais aussi la création de réseaux et de clubs sensibles à la cause environnementale.

#### 9.1 - L'IMAGE DU CNEDD

Le CNEDD doit avant tout se faire connaître. C'est un préalable.

##### \* Mise en place des Structures décentralisées

Dans ce cadre, il veillera à la mise en place rapide des structures régionales et surtout sous régionales. En effet, à cette date, ils sont nombreux les partenaires de terrain à ignorer tout du CNEDD et de sa mission, ou le confondant soit à la Direction de l'Environnement (par analogie à sa dénomination), soit à une structure du Ministère du Plan (pour le volet coordination de son mandat).

L'installation des structures décentralisées, précédée d'une tournée d'information au niveau des arrondissements et communes et associant les services techniques, les projets, les ONG, les opérateurs privées, la presse régionale, les organisations paysannes..., peut aider à mieux faire connaître le CNEDD à l'intérieur du pays.

#### \* Opportunités médiatiques

Au niveau national, il est souhaité d'identifier rapidement des opportunités au plan médiatique pour faire connaître à l'opinion le CNEDD, sa mission, son rôle, son organisation.... Une première idée est de suggérer la réalisation d'une émission phare de télévision (comme Le Fauteuil) sur la Convention Internationale de lutte contre la Désertification, avec comme invité le Secrétaire Exécutif du CNEDD, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale, le 17 juin, date anniversaire aussi de l'installation du CNEDD.

La même démarche visera la production d'articles de presse (presse publique et privée) et de programme de radio. Les Stations régionales de l'ORTN seront à l'occasion mises à contribution.

Parallèlement, il sera envisagé l'animation d'une Conférence-débat sur le rôle et la mission du CNEDD.

#### \* Edition d'un Dépliant

Très rapidement, il s'agira de finaliser l'édition du dépliant présentant le CNEDD et de le diffuser à l'ensemble des partenaires. Ce dépliant servira de carte de visite au Conseil en ce qu'il comportera les éléments essentiels sur la mission et l'organisation du Conseil. Il précisera notamment la spécificité du CNEDD par rapport aux autres acteurs ayant des missions apparemment proches.

#### \* Publication d'un Bulletin

A terme, la publication d'un bulletin périodique (trimestriel) animé par l'équipe de coordination du CNEDD et d'autres partenaires de bonne volonté permettra d'imposer l'image de la structure au sein de l'opinion nationale et même des partenaires de coopération. Ce bulletin servira aussi de cadre à la popularisation du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable.

#### \* Une équipe soudée

Le Secrétariat Exécutif du CNEDD a l'avantage d'être animé par une équipe restreinte, un noyau dur. C'est une force qu'il convient d'exploiter au mieux à un moment où la structure est l'objet de convoitises. Cette équipe gagnerait individuellement et collectivement à rester soudée. La crédibilité du Conseil en dépend aussi. Pour cela, un préalable est nécessaire : assurer en son sein une bonne circulation de l'information (réunions périodiques du staff, communication au personnel des différentes décisions et du déroulement des activités) et des rapports confiants...

#### \* Des contacts suivis avec les partenaires

Au stade actuel de son implantation, le CNEDD doit savoir investir dans les relations publiques en établissant notamment des contacts suivis avec ses partenaires. Représentants de bailleurs de fonds, responsables de projet ou d'ONG, journalistes et artistes sont des partenaires de premier plan avec lesquels il convient de créer périodiquement des opportunités de rencontre (audiences, visites de courtoisie, invitation à une manifestation d'envergure -cérémonie d'ouverture ou de clôture de séminaire, atelier, conférence, dîners...). Ces rencontres permettent de mieux faire connaître le CNEDD auprès des différents partenaires, et à terme à l'opinion publique.

#### \* Bâtir une identité visuelle

Il est impérieux de doter le CNEDD d'une identité visuelle propre. Cela peut se faire par l'acquisition d'un logo approprié, simple dans son expression et porteur de messages. Ce logo, qui fera l'objet d'un concours national, sera utilisé sur tous les documents du CNEDD (en-tête de lettres, bulletins, rapports, études...).

Mieux, des panneaux géants comportant ce label, avec indications résumées de la mission du CNEDD et de ses coordonnées postales et téléphoniques, seront confectionnés et plantés dans des endroits bien choisis, aussi bien à Niamey (près du siège qui doit être désormais réperçable) que dans les autres grands centres (à l'entrée des villes, sur les routes nationales).

Les véhicules du CNEDD seront marqués de son emblème. Des gadgets publicitaires (T. shirt, calendrier..) seront confectionnés et mis en circulation notamment à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre la Désertification et à la faveur de certaines grandes rencontres (Forum national sur le PNEDD).

## **9.2 - CREER UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE**

Les sécheresses observées ces dernières décennies, conjuguées à une pression démographique croissante, assombrissent les perspectives d'un mieux-être pour les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les artisans... Notre environnement est menacé dans ses équilibres par :

- une dégradation des écosystèmes ;
- une diminution de la biodiversité ;
- une réduction de la productivité des forêts et des pâturages ;
- une disparition de nombreuses espèces animales, ligneuses et herbacées...

Face à ces périls, la conservation et la restauration de l'environnement sont les seuls moyens d'assurer la pérennité des ressources naturelles au profit des générations actuelles et futures. Cela suppose une prise de conscience largement partagée des différentes couches sociales sur les graves enjeux environnementaux et conséquemment leur entière mobilisation en vue de relever les défis qui se posent.

Dans cette démarche, il importe de prendre en compte les spécificités régionales dans la mesure où la dégradation de l'environnement se manifeste de manière diverse à l'intérieur du même pays.

## **9.3 - LES PUBLICS CIBLES**

Une campagne d'information s'adresse à des groupes-cibles clairement identifiés. La mise en œuvre de la Convention sur la Désertification incombe prioritairement à tous ceux qui, dans le domaine rural, sont ou seront en position de dégrader, de préserver et/ou de restaurer leur environnement naturel dans l'exercice de leur travail. On mentionnera alors : les enfants, les jeunes, les femmes, les populations urbaines et rurales, les Organisations Communautaires de Base, les ONG, mais aussi les bailleurs de fonds, les opérateurs privés, les professionnels de la presse, les responsables des structures étatiques (décideurs et techniciens de l'encadrement).

\* Les enfants : s'appuyant sur l'expérience du PFIE (Programme de Formation-Information sur l'Environnement), le CNEDD visera à impliquer davantage le système éducatif dans la lutte contre la désertification. Il s'agira donc d'agir à la base, sur les enfants, en faisant du système éducatif un noyau privilégié de réflexion et d'action sur la défense de l'environnement. A cet égard, la systématisation des A.P.P. (Activités Pratiques et Productives) dans les écoles et l'introduction dans les programmes scolaires d'un cours sur l'éducation environnementale peuvent aider à mieux préparer la future génération.

\* Les jeunes : dans un programme de communication qui met en oeuvre des actions à aussi long terme que la modification des comportements individuels, l'acquisition de connaissances nouvelles et, plus encore, la régénération du milieu naturel, il est indispensable de concentrer une grande part des efforts sur la jeunesse. Plus ouverte aux idées et au savoir nouveaux, plus sensible aux idéaux touchant à la nature, la jeunesse est une cible de choix pour la mise en oeuvre du PNEDD. Dans cette optique, il sera encouragé la création de Clubs des Amis de la Nature.

\* Les femmes : la responsabilité traditionnelle de la femme rurale dans le foyer a été accrue par les phénomènes de désertification et d'émigration. Sa participation à la gestion des ressources naturelles de son terroir doit être valorisée.

La femme joue un rôle central au niveau de la protection et de la sauvegarde du patrimoine environnemental. Il s'agit de mieux la sensibiliser et la former à la lutte contre la désertification, à l'atténuation des effets de la sécheresse.

La sensibilisation des femmes pourra s'effectuer efficacement à travers les Associations de femmes (AFN, RDFN) et les ONG féminines.

\* les populations urbaines et rurales : il s'agit de les sensibiliser à une utilisation rationnelle des ressources naturelles (bois-énergie) par le recours approprié aux équipements favorisant l'économie d'énergie (foyers améliorés) et aux énergies de substitution (pétrole, gaz, énergie solaire...). Il s'agit ensuite d'engager ces populations dans l'effort de reboisement, de lutte contre les pollutions et nuisances et la gestion des déchets (plastique, eaux usées...) en vue de préserver leur cadre de vie.

\* les Organisations Communautaires de Base : parce que les populations seront en amont et en aval du processus du PNEDD, les organisations rurales sont de fait placées en première ligne du combat. Elles

seront pleinement impliquées dans le choix et la détermination des projets et programmes à mettre en oeuvre, tout comme elles seront associées à l'élaboration, à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation du PNEDD. Une responsabilité encore plus accrue avec à terme la récupération et la prise en charge effective des actions initiées.

\* les ONG : les Organisations Non Gouvernementales, en raison de leur expérience de terrain et des relations qu'elles entretiennent avec les populations seront au cœur du processus de mise en oeuvre du PNEDD. Pour une part, elles assumeront avec les organes de presse la campagne d'information/sensibilisation des populations en vue de les faire adhérer à l'action engagée.

\* les Opérateurs privés : la complicité de ce secteur est recherchée dans la lutte contre la désertification. Les opérateurs qui évoluent dans la filière Energie (bois, pétrole, gaz et équipements...) ont une grande responsabilité en matière de gestion des ressources naturelles. Il s'agit de les responsabiliser davantage afin qu'ils aident au rétablissement de certains équilibres et qu'ils contribuent surtout, et financièrement, à la mise en oeuvre des programmes initiés sous l'égide du PNEDD.

\* la presse : en raison de sa grande capacité d'influence sur l'opinion, la presse sera associée de très près à l'action en cours. Son rôle consistera notamment à informer, sensibiliser et mobiliser tous les acteurs de l'environnement. Mais dans un pays où l'information environnementale n'a pas encore acquis ses lettres de noblesse, il est urgent de valoriser enfin cette information, de la mettre en scène. Mais pour cela, il faut susciter des vocations dans la presse, les motiver ; sensibiliser les journalistes à la Convention sur la Désertification et les former au traitement de l'information environnementale.

\* les Bailleurs de fonds : parce que la lutte contre la désertification n'est pas seulement affaire de bonne volonté, et qu'elle exige des compétences humaines, des ressources matériels et des moyens financiers appropriés, les partenaires au développement ont un rôle essentiel à jouer. Il s'agit de les sensibiliser et de les amener à prendre véritablement conscience des graves défis environnementaux qui se posent au pays et des efforts fournis au plan national pour y faire face. Leur engagement aux côtés des partenaires nationaux donnera plus de force et d'efficacité au combat à mener.

\* les Structures étatiques : décideurs politiques, autorités administratives et coutumières, chercheurs et agents de l'encadrement,

l'Etat, dans ses différents démembrements, a un rôle d'orientation, de coordination et d'implusion dans le processus de mise en oeuvre du PNEDD. Un rôle central qui l'amène à définir un cadre législatif et réglementaire favorable, à mobiliser les financements indispensables et à veiller à l'application harmonieuse du PNEDD. Son appui politique et institutionnel est un préalable incontournable à l'élaboration et à la mise en oeuvre du PNEDD.

#### 9.4 - LE ROLE DE LA PRESSE

Dès lors qu'il s'agit d'influer sur des mentalités et d'inciter à l'action l'ensemble des composantes d'un pays, le rôle de la presse est incontournable.

La protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement durable impliquent une très forte prise de conscience. Plus que toutes les autres grandes causes, celles-ci exigent la sensibilisation de tous ceux qui, directement ou indirectement, par leurs actes quotidiens ou leurs décisions politiques, ont une influence sur le milieu naturel.

Faire comprendre que l'homme doit être un prédateur et non plus un déprédateur dans son environnement demande une action d'information suivie et en profondeur. Changer les comportements, arrêter le processus de dégradation et engager conséquemment la restauration de l'environnement nécessitent une mobilisation générale de toutes les couches de la population.

La mise en oeuvre de la Convention internationale sur la Désertification est une opportunité que le Niger se doit de saisir pour réadapter sa politique environnementale en vue de la rendre plus performante ; une politique qui fera du partenariat et de l'approche globale les axes majeurs de sa mise en oeuvre. Dans cette optique, les organes de presse, comme cela a été relevé par l'Atelier national de validation des conclusions des différentes rencontres régionales d'information des partenaires du CNEDD (maradi, 11-12 mars 1997), ont un rôle primordial à jouer, ce qui passe par la valorisation et la mise en scène de l'information environnementale.

## 9.5 - LES ACTIONS MEDIATIQUES

Sensibiliser aussi bien les décideurs politiques que les bailleurs de fonds, les opérateurs privés que les populations à la base, sur les défis à relever au plan environnemental, exige l'organisation de "tirs croisés" en matière d'information. Pour ce faire, il est souhaité de déterminer les objectifs à atteindre et les médias à utiliser, en fonction des cibles retenues. Mais il ne s'agit pas de mondes cloisonnés. C'est pourquoi les médias se recoupent, créant un environnement informatif qui permet aux messages d'atteindre les mêmes cibles sous plusieurs angles et à partir de différents niveaux.

En raison de la nature de chaque groupe d'organes de presse, une démarche spécifique sera convenue. Mais dans l'ensemble, il s'agira de :

- accroître qualitativement et quantitativement le volume des informations sur l'environnement dans les médias ;
- faire prendre conscience aux nigériens et à leurs partenaires au développement des enjeux environnementaux et les inciter à l'action ;
- créer un vaste mouvement d'opinion en faveur de l'environnement et du développement durable.

Par une valorisation enfin convenue de l'information environnementale et la couverture systématique des activités du Secrétariat Exécutif du CNEDD, la presse pourra contribuer à faire participer l'ensemble des acteurs à l'élaboration et surtout à la mise en oeuvre du PNEDD.

### \* La radio

En milieu villageois, le média de plus grande pénétration quantitative et qui jouit également d'un bon niveau de crédibilité est sans conteste la radio. Héritière de la tradition orale, c'est le seul moyen moderne de communication de masse qui permette de contourner les obstacles de compréhension et de diffusion de l'écrit hors des villes.

Son faible coût relatif est aussi un fort argument en faveur de la communication hertzienne. Un poste récepteur radio fait aujourd'hui partie des investissements de confort prioritaires.

Avec la remarquable couverture radiophonique dont bénéficie le pays, et l'utilisation des langues nationales et la production/diffusion de proximité encouragée avec les Stations régionales de l'ORTN, la radio est un partenaire de confiance sur lequel le CNEDD doit miser pour tout programme de vulgarisation et de sensibilisation.

Mais parce que le Niger est "arrosé" par différents types de radio, il s'agira de répartir les rôles entre :

+ les Stations régionales qui ont des programmes prioritairement destinés aux paysans et qui constituent des vecteurs privilégiés pour le CNEDD ;

+ la radio nationale, porteuse de message plus officiel, mais qui motive les paysans en leur faisant sentir le caractère national des enjeux ;

+ les radios privées, essentiellement urbaines, et qui jouissent d'une certaine crédibilité auprès des jeunes et des intellectuels :

+ les radios internationales, de plus en plus reçues en modulation de fréquence (FM), et qui donnent un grand poids aux causes qu'elles défendent.

#### \* La Télévision

Média de grande écoute, la télévision, grâce à son pouvoir de démonstration (le paysan croit volontiers en ce qu'il voit), est le moyen par excellence des campagnes de sensibilisation dans les zones couvertes.

Le CNEDD s'appuiera sur ce média pour le lancement de sa campagne d'information à travers l'organisation d'une émission "Le Fauteuil" à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la Désertification, le 17 juin.

Mais de manière plus durable, il s'agira de convenir avec elle de :

- la diffusion, dans le cadre des journaux télévisés (français et langues nationales) d'informations courtes sur l'élaboration du PNEDD et les autres activités du CNEDD ;

- la réalisation de reportages sur le terrain relatifs à l'environnement :

- la création de documentaires de sensibilisation sur la dégradation de l'environnement ;
- la réalisation de "plateaux" réunissant des experts et des acteurs de terrain sur des aspects spécifiques de l'environnement.

#### \* La presse écrite

Apanage de la couche sociale urbaine et lettrée, la presse écrite sera mise à contribution pour la sensibilisation des décideurs, techniciens de l'encadrement, bailleurs de fonds, responsables de projet et d'ONG.

En plus de la couverture régulière des activités du CNEDD, la presse écrite peut effectuer des enquêtes et des reportages de terrain sur des projets institutionnels ou des réalisations villageoises particulièrement exemplaires. La publication régulière d'articles sur l'environnement est de nature à éveiller les consciences des décideurs et des bailleurs de fonds sur la nature exacte des défis environnementaux tels qu'ils se posent au Niger. De même, ces articles aideront à vulgariser certains documents techniques sur l'environnement et à les rendre accessibles au grand public.

#### 9.6 - LA FORMATION

Les questions d'environnement présentent le masque de la mystification au profane. Pour beaucoup de personnes, elles sont trop techniques. Certains journalistes les trouvent rébarbatives et de peu d'intérêt. Il s'agit de combattre ces idées reçues en donnant une formation de base notamment aux élèves et aux étudiants des écoles professionnelles. Ainsi, en appui au programme PFIE, il est souhaité d'approcher l'Université de Niamey, l'ENA et l'IFTIC et de négocier avec elles des modules de formation/sensibilisation des étudiants aux problèmes d'environnement et de développement durable.

Mais l'urgent est de procéder à la formation-sensibilisation des professionnels de la communication sur la Convention internationale sur la Désertification. Il s'agit aussi d'organiser à l'intention des journalistes un Atelier de formation sur le traitement de l'information environnementale.

Cela peut susciter des vocations pouvant engendrer l'avènement d'une race de spécialistes en la matière, mais aussi la création d'un Réseau des Journalistes de l'Environnement et du Développement Durable, prélude à la mise en place d'un vaste courant d'opinion (lobby) et regroupant en outre des personnalités scientifiques, politiques, religieuses, coutumières, culturelles, artistiques, sportives...

Il faut veiller aussi à encourager la création d'Associations ou Clubs de jeunes qui militent en faveur de la protection de la nature et soutenir les structures déjà existantes. Pour ce faire, il importe de les animer à travers un appui à l'organisation de conférences-débats, voyages d'études, visites de sites et échanges d'expériences...) ; mais aussi en mettant à leur disposition l'information et la documentation technique de base.

#### **9.7 - VULGARISATION DE LA CONVENTION SUR LA DESERTIFICATION**

La vulgarisation de la Convention sur la Désertification, est un préalable à l'élaboration du PNEDD. Pour ce faire, il est opportun de valoriser et de mettre en scène l'information environnementale dans les médias nationaux, une information insuffisamment traitée en raison de considérations commerciales ; un produit non vendable pour certains médias qui privilégient dans leurs colonnes les questions politiques et les nouvelles sensationnelles (faits divers).

Il s'agit d'amener les organes de presse à s'intéresser davantage à l'environnement. Ce qui suppose d'une part une offensive de charme endirection des journalistes, et de l'autre l'organisation d'un appui à apporter aux organes d'information dans leur action de sensibilisation des populations aux problèmes d'environnement et de développement durable à travers la conclusion de contrats-programmes entre le CNEDD et chacun des organes considérés.

Mais déjà, il importe de traduire dans les principales langues nationales (Haoussa et Zarma) la version simplifiée de la Convention sur la Désertification (Cap sur Terre) et de veiller à sa large diffusion au sein des populations alphabétisées.

Cette traduction sera complétée par l'enregistrement sur cassette audio du document et sa mise à la disposition des Stations de radio (notamment régionales) pour diffusion, mais aussi des ONG, des organisations rurales et des services techniques.

Un recours approprié aux différentes formes d'expression populaire (théâtre, sketches, micro-programmes...) aidera à mieux présenter les enjeux environnementaux. Des contacts seront ainsi pris avec les troupes théâtrales de la Voix du Sahel, de Anfani, de R & M, et bien entendu celles des Stations régionales.

Le Secrétariat Exécutif mettra à profit les opportunités qu'offre la célébration de la Journée de l'Environnement (5 juin), de la Journée internationale de lutte contre la Désertification (17 juin) ; la Fête de l'Arbre (3 août) et la Journée mondiale de l'Alimentation (16 octobre) pour davantage faire connaître le PNEDD : conférence de presse, manifestations culturelles et sportives, jeux-concours...

## 9.8 - LE SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Depuis quelques années, il a été exprimé le besoin de doter le Niger d'un Système National d'Information sur l'Environnement. Le besoin est encore réel d'autant plus qu'il s'agit de mettre en place un cadre de référence devant permettre d'organiser les activités de production, de traitement et de diffusion de l'information environnementale ; la finalité étant une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles en vue d'un développement durable.

La mise en place de ce système permettra d'harmoniser et de coordonner les nombreuses initiatives, disparates, et de mieux structurer l'information sur l'environnement, facilitant du coup sa diffusion et sa consommation.

Jusqu'ici, la démarche a consisté en la création de structures et d'outils (la télédétection et les systèmes d'information géographique) pour la production de cartographie, de recueil de données climatiques et de traitement de données socio-économiques, notamment. La science et la technologie permettent aujourd'hui de faire mieux pour peu que se manifeste une volonté politique.

Il faut donc viser à créer les conditions propices à la fiabilité et à la maîtrise de l'information sur l'environnement et veiller à ce que celle-ci soit bien échangée et convenablement utilisée. C'est de la sorte que l'information environnementale sera valorisée par les médias et nécessairement prise en compte par les pouvoirs publics dans l'élaboration des décisions et des politiques de développement national.

A cet égard, le CNEDD peut aider à rassembler les différents producteurs/utilisateurs d'informations sur l'environnement et à piloter la mise en place du système national tant annoncé.

Il est important de tirer les leçons de l'ancien Réseau SIS (Système d'Information sur le Sahel) mis en place de 1990 à 1993 grâce à l'appui de l'UNSO/PNUD. Cet outil d'information et de communication sur les activités environnementales de la sous région a hélas cessé de fonctionner par manque de moyens financiers. Les collectifs d'ONG (GAP, SPONG, CONGAD, CCA-ONG) qui devraient le prendre en charge n'étant pas en mesure de faire face à son animation.

Mais l'expérience peut être utilement exploitée dans le cadre de la participation de nos ONG au Réseau International des Organisations Non Gouvernementales sur la Désertification (RIOD).

## 10 - EN GUISE DE CONCLUSION

Dans un pays sahélien par excellence où les équilibres des écosystèmes sont gravement menacés, l'élaboration du PNEDD constitue une planche de salut, en ce sens qu'elle doit servir d'opportunité, d'une part, pour informer et sensibiliser l'ensemble des couches sociales sur les défis environnementaux qui se posent, et de l'autre éveiller les consciences sur les enjeux vitaux que représentent une gestion rationnelle des ressources naturelles et la lutte à mener en vue d'une mobilisation de tous dans l'action de protection de notre l'environnement.

Cette action de lutte doit être rigoureusement pensée, méthodiquement organisée et mise en oeuvre de manière consensuelle et participative. Chaque acteur doit jouer pleinement son rôle.

Il s'agit de concevoir et de diffuser aussi largement que possible, dans l'ensemble du tissu social et avec les moyens les plus appropriés, des programmes d'information et de sensibilisation en vue de développer et de conforter en chaque citoyen la motivation, l'engagement, les aptitudes, les réflexes, les comportements et les attitudes devant en faire un acteur conscient de la gravité de la situation et par conséquent un agent actif et déterminé à lutter pour la préservation de son environnement.

L'effort de sensibilisation doit concerner toutes les couches sociales, singulièrement les jeunes et les femmes en qui doit germer à terme une véritable conscience environnementale.

Il est temps que l'Etat consacre l'environnement comme un secteur prioritaire et que désormais compte soit tenu de la nécessaire liaison entre développement durable et protection de l'environnement au niveau de la conception et de l'exécution des plans et programmes de développement à toutes les échelles (nationale, régionale, locale...).

La bataille sera assurément longue et rude, et elle exige volonté et sacrifice à tous les niveaux. Mais elle est de dimension humaine. Il faut donc agir, rapidement et énergiquement, car, pour paraphraser un penseur, en matière d'environnement, "les solutions empruntent l'escalier pendant que les problèmes prennent l'ascenseur".

## ANNEXES

## ANNUAIRE DE LA PRESSE

Organes	Contacts	Téléphone
Agence Nigérienne de Presse (ANP)	Khamed Abdoulaye (DG) Dalatou Mallam Mamane Souleymane Anza	74 08 09
Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (ORTN)	Boureïma Magagi (DG)	72 31 63
- Télé Sahel	Maïtouraré Boulama (D) Aly Adamou Abdourhamane Gatta	72 31 55 72 36 86 72 31 53 / 4
- Voix du Sahel	Souley Boubacar (D) Sahabi Bouda	72 22 08 72 32 72
- Direction des Stations Régionales	Issaka Mamadou (D) Amadou Abdou	72 39 12
* SR / Agadèz	Mohamed Madou (R) Ahmed Hamed	44 00 41
* SR / Diffa	Mohamed Ali (R) Moumouni Oumarou	54 03 88
* SR / Dosso	Soumana Boubacar (R) Hassane Yacouba	65 01 02
* SR / Maradi	Sidibé Aboubacar (R) Mamani Issaka	41 07 88
* SR / Tahoua	A. Mamane Kiassa (R) Hachimou Mohamed	61 05 00
* SR / Tillabéri	Zeinaba Yacouba (R)	71 15 44
* Sr / Zinder	Ibro Na-Allah Amadou (R) Moussa Djariri	51 03 44
* CU - Niamey	Amane Oumarou	73 43 10
Office National d'Édition et de Presse (ONEP)	Abdoulaye Mamoudou (DG) Kailou Youssouf (DR)	73 22 29 73 34 86
- Le Sahel	Abdou Saïdou	73 34 87

- Sahel Dimanche	Oumarou Ali	73 34 87
Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC)	Ali Ousseïni (DG)	73 37 06
Presse Audiovisuelle Privée		
- Radio Anfani	Grémah Boukar (DG) Rabiou Dogo Halima Mamane	74 12 93 74 08 80 74 14 13
- R & M (Radio et Musique)	Ali Toumani (DG) Hadj Bachir Mamane Kanta	73 29 67 73 30 20 73 30 33
- Radio Souda	Hima Adamou	74 20 26

Presse Ecrite Indépendante		
- Affaires	Abibou Garba	73 22 24
- Alternative	Moussa Tchangari	74 24 39
- Anfani	Grémah Boukar	74 12 93
- Canardo	Daouda Amadou Traoré	75 27 25
- Challenge	Ibbo Daddy Abdoulaye	74 08 80
- Le Citoyen	Abdoulmoumine Ousseïni Cheffou Ligari	74 04 84
- Le Démocrate	Borry Seyni Abba Seidick	73 24 25
- L'Ecolo	Adamou Garba	74 11 25
- L'Enquêteur	Moustapha Diop	
- Le Flambeau	Seydou Koda Idé	
- Le Flic	Adam Alhassane	73 62 67
- Haské	Ibrahim Cheick Diop	73 55 08

- Le Kazel	Kazelma Taya	73 62 67
- Kibya	Noureini Ocket	75 38 71
- Libération	Soumana Maïga	
- Moustique	Ousseïni Salifou	73 46 29
- Le Paon Africain	Moustapha Diop	
- La Plume	Abdoulaye Tiémogo	
- Le Républicain	Maman Abou	73 52 78
	Sadou Assane	73 47 98
- Sahel Horizons	Mahamadou Diallo	73 30 54
- Le Soleil	Moulaye Abdoulaye	73 63 66
- Tribune du Peuple	Ibrahim Hamidou	73 34 28
- La Vitrine	Abdoulaye Boureïma Touré	72 28 82
<b>Corespondants de Presse</b>		
- Agence France Presse (AFP)	Boureima Hama	74 08 09 75 29 71 D
- Agence Internationale de Télévision (AITV/RFO)	Maïtouraré Boulama	72 31 55
- Agence Panafricaine d'Information (PANA)	Idimama Kotoudi	72 26 44
- Agence Reuter	A. Moussa Massalatchi	73 47 93
- Africa n° 1	Mahamadou Mallam Yaro	73 25 74 73 55 08
- British Broadcasting Corporation (BBC)	Abdoulaye Seyni (F) Mamane Barmou (H) Tijani Hassane (H) Souleymane Keita (H)	74 08 80 74 13 21 73 09 08
- Institut Panos	Joseph Seydou Allakaye	73 47 98

- Periscoop	Ibbo Daddy Abdoulaye	74 08 80
- Radio France Internationale (RFI)		
* Agence Sonore	Adamou Oumarou	72 22 72 74 15 94 D
* Service Mondial	Moussa Kaka	73 34 20 75 28 05 D
- La Voix de l'Allemagne (DW)	Mahamane Kanta	75 27 74
- La Voix de l'Amérique (VOA)	Lawan Boukar	74 08 80
<b>Les Institutions de l'Etat</b>		
- Présidence de la République	Moussa Hamani	72 23 87
- Assemblée Nationale	Abdou Fataye Abdoulaye Amadou Roufaï	72 28 03 72 26 01
- Cabinet du Premier Ministre	Guéro Lucienne Zalagou	72 35 41
- Conseil Supérieur de la Communication (CSC)	Tiémogo Bougi	72 50 08 72 23 56
- Min. de la Communication et de la Culture	Aboubakari Kio Koudizé Mahamane Bako Yalo	72 26 44 72 28 74
- Min. de l'Hyd. et de l'Environnement	Issoufou Boukari Kollo	73 47 22
- Min. de l'Agriculture et de l'Elevage	Assane Soumana	73 35 41

## BIBLIOGRAPHIE

- BALLE Francis : Médias et Sociétés. 5è Edition. Montchrestien, 689 pages.
- BAUMIER Michel : Agroforesterie et Désertification. ICRAF - CTA, 264 pages.
- CENTRE AGRHYMET : Atelier de consultation régionale pour l'évaluation de l'environnement. Rapport du Niger. Juin 1995, 38 pages.
- CENTRE POUR NOTRE AVENIR A TOUS (en collaboration avec le SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION) : Cap sur Terre. 32 pages.
- CNEDD : Note d'information sur le processus du PNEDD au Niger. Septembre 1996, 15 pages.
- CONSEIL SUPERIEUR DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT (Sénégal) : Actes des Journées nationales d'information et de sensibilisation sur la Convention internationale de lutte contre la désertification. Juin 1995, 24 pages.
- DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA FEMME : Les Femmes nigériennes, le mythe et la réalité. Septembre 1995, 38 pages.
- FAO : Les Mille et Un Mondes ; Manuel de Radio rurale. 1989, 215 pages.
- GOUMANDAKOYE Mounkaila et BADO Jean Babou : L'aménagement des terroirs : concept et opérationnalisation. CILSS, 86 pages.
- HAMADOU Mamoudou : Sommet mondial de l'Alimentation : contribution de la Direction de l'Environnement et de la Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture. Avril 1996, 9 pages.
- HAVELANGE Françoise : Libérer la parole paysanne au Sahel. INSTITUT PANOS-IRED. L'HARMATTAN, 1991, 126 pages.
- L'INDICATEUR (Bulletin Semestriel du Projet Energie II - Energie Domestique) : numéro 2 / 1er semestre
- LE NET Michel : La Communication sociale. La Documentation française, 1988, 152 pages.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (CONACILSS -NIGER) : Programme « SAHEL 21 » Document d'organisation du débat national sur l'avenir du Sahel. Septembre 1996, 27 pages.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT : Note d'information relative à la stratégie Energie domestique mise en oeuvre par la Direction de l'Environnement. Octobre 1995, 12 pages.

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN (DSADRL - Service des ONG et des Micro-réalisations) : Recueil des Textes régissant les ONG et Associations, juin 1996, 38 pages.

ORTN (DSR) : Etude de l'auditoire des Radios Régionales de Tahoua et de Zinder. Evolution de leurs performances auprès du public-cible. ORTN -Projet GTZ, Février 1996.

ORTN : Grilles de programmes de la Voix du Sahel et des Stations Régionales. Janvier / Août 1996.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT : Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Texte intégral 72 pages.

PROJET ENERGIE II - ENERGIE DOMESTIQUE : Actes de l'Atelier bilan Première phase et Perspectives du Projet Energie II - Energie domestique. Novembre 1996.

RESADEF / INSTITUT PANOS : l'Environnement au Niger. NIN, juin 1996, 312 pages.

ROCHETTE René Marceau (ouvrage collectif dirigé par) : Le Sahel en lutte contre la désertification : leçons d'expériences. CILSS - PAC - GTZ, 592 pages.

SERVICE ECOLOGIE - ENVIRONNEMENT : Gestion des ressources naturelles pour un développement durable au Sahel. CILSS, Mai 1992, 34 pages.

WARREN K. Agee, PHILLIP H. Ault et EDWIN Emery : Médias. 9è Edition. Nouveaux Horizons, 735 pages.

WOLGENSINGER Jacques : La grande aventure de la presse. Découvertes Gallimard, 192 pages.

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

### Tanout :

- M. Maman Nakori, Sous Préfet
- M. Zebada Moustapha, Chef Service d'Arrondissement de l'Agriculture, Chef du Projet PIRD
- M. Moussa Oumarou, Chef Service d'Arrondissement de l'Environnement
- M. Habou Halilou, Chef Service d'Arrondissement du Plan, Coordonnateur sous régional du SAP/GT

### Zinder :

- M. Boukata Amadou, Secrétaire Général de la Préfecture
- M. Amadou Ibro Na-Allah, Chef de la Station Régionale de l'ORTN

### Maradi :

- M. Zakari Madougou, Directeur Régional de CARE
- M. Salaou Barmou, Directeur Départemental de l'Environnement
- M. Mamani Issaka, Chef de la Production, Chef par intérim de la Station Régionale de l'ORTN

### Madarounfa :

- M. Boubacar Salifou Marafa, Sous Préfet
- M. Ahmadou Mahamadou, Chef Service d'Arrondissement de l'Environnement
- M. Souley Mahamadou, Chef Service d'Arrondissement de l'Agriculture
- M. Sabi Gambo, Chef Service d'Arrondissement du Plan

### Madaoua :

- Staff du Projet Basse Vallée de la Tarka (PBVT)

### Keita :

- M. Abdou Rafa, Sous Préfet
- Cdt Laouali Ibrah, Chef Service d'Arrondissement de l'Environnement, Chef du Projet Keita
- Elhadj Karim Kaoura, Chef Service d'Arrondissement du Génie Rural

### Tahoua :

- M. Ibrahim Mamane, Chef de la Station Régionale de l'ORTN
- M. Hachimou Mohamed, Producteur Station Régionale de l'ORTN

### Dosso :

- M. Soumana Boubacar, Chef Station Régionale de l'ORTN

### Niamey :

- M. Hamadou Mamoudou, Directeur Adjoint, Projet Energie II - Energie Domestique, Volet Offre
- M. Issaka Mamadou, Directeur des Stations Régionales / ORTN
- M. Sala Assane Amadou, Secrétaire Exécutif CNEDD
- M. Yahayé Tahirou, environnementaliste, GAP
- M. Issoufou Boukari Kollo, Attaché de Presse, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement

REPUBLIQUE DU NIGER  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE  
SECRETARIAT EXECUTIF

TERME DE REFERENCE

EVALUATION DE L'IMPACT DES TECHNIQUES, OUTILS,  
INSTRUMENTS ET METHODES UTILISES DANS LES  
ACTIVITES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION  
DES POPULATIONS DANS LE DOMAINE DES ACTIVITES  
ENVIRONNEMENTALES AU NIGER

## I CONTEXTE :

L'idée d'élaborer un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) au Niger est née du constat que malgré les initiatives et actions de nature à préserver les bases naturelles productives et à assurer une productivité durable qui ont été développées par le Niger, plusieurs problèmes et contraintes inhérentes au développement persistent encore :

Il s'agit entre autres de :

- l'approche sectorielle qui a longtemps prévalu dans la planification de l'environnement et du développement ;
- l'absence et/ou l'insuffisance de coordination et de concertation entre les institutions nationales, les partenaires de coopération ;
- la faiblesse des mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes jusque là mis en oeuvre ;
- L'absence de documents de références cohérents en matière d'environnement/développement et la timide volonté politique dans la mise en oeuvre des actions décidées et recommandées par les différents forums ;
- la forte dépendance vis à vis des financements extérieurs ;
- l'insuffisance de participation, et d'engagement des différents partenaires en particulier les populations.

Face à cette situation et tenant compte des engagements pris au plan international, le gouvernement nigérien a décidé de se doter d'un cadre de référence conçu de manière à intégrer tous les efforts pertinents en cours et/ou à venir dans le domaine de l'environnement et du développement durable de manière à faciliter leur harmonisation, leur mise en oeuvre et leur suivi et éviter ainsi les duplications.

A ce titre, il a été convenu de l'élaboration d'un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) qui a pour finalités de :

- constituer un cadre national de référence en matière de Planification dans le domaine de l'environnement pour un développement durable, définissant les politiques, les objectifs, les stratégies et programmes d'actions prioritaires et intégrant les concepts de viabilité économique et financière, de développement humain et de durabilité ;

- servir d'instrument de mobilisation de toutes les ressources particulièrement au plan national et de mise en oeuvre des différentes conventions internationales et engagements existants ou futurs pris par le Niger et constituer un pôle d'échange d'informations et d'expériences ;

- favoriser un réel changement de mentalité et d'attitude en faveur d'une meilleure utilisation des ressources naturelles et d'une gestion rationnelle de l'environnement.

Dans le cadre du processus d'élaboration du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable, un certain nombre de principes ont été retenus parmi lesquels on retient trois (3) qui sont :

- bâtir le PNEDD sur les capacités nationales en le dimensionnant par rapport au contexte du pays ;

- prendre en compte et intégrer les acquis, en particulier en ce qui concerne :

- \* les instruments de planification existants ;

- \* les politiques, plans et programmes élaborés ou en gestation ;

- \* la formation et la recherche dans le maintien de la durabilité de l'environnement ;

- tenir compte des dispositions de l'Agenda 21 susceptibles de répondre aux préoccupations du pays et de constituer ainsi des priorités au niveau national.

## II LES OBJECTIFS DE L'ETUDE :

Dans le cadre des multiples activités menées au Niger dans les domaines de l'environnement, plusieurs outils et stratégies de communication ont été développées.

La présente étude aura pour objectifs :

- d'identifier, d'inventorier les outils et techniques et stratégies de communication qui ont été développés et mis en oeuvre dans le cadre de la valorisation et de la mise en scène de l'information environnementale par les différents intervenants.

- d'identifier pour chaque stratégie les cibles visées (population rurale et urbaine :jeunes, vieux, adultes, femmes ou autres) ;

- de déterminer les zones couvertes pour chaque stratégie et ou les acteurs qui les utilisent et les zones touchées ;

- de faire ressortir les résultats obtenus, les difficultés rencontrées ainsi que les actions de corrections envisagées .  
- d'élaborer une stratégie de communication .

### III LE RESULTAT ATTENDU :

- A l'issue de cette étude, un rapport contenant les éléments ci-dessous sera fourni par les consultants :

1) - une partie introductory faisant la genèse des objectifs visés par les actions d'information et de sensibilisation en général et dans le domaine environnemental en particulier ;

2) - une analyse historique des activités d'information et de sensibilisation dans le domaine de l'environnement au Niger (sur les 10 dernières années) ;

3) - une liste des structures et autres organes s'étant investi dans le domaine de la communication environnementale ainsi que les méthodes , techniques et outils utilisés par chacun ;

4) - les différentes stratégies de communication environnementale utilisées au Niger depuis les dix dernières années en faisant pour chacune d'elles le point sur :

- la justification du choix;

- les domaines dans lesquels elles sont utilisées ainsi que les zones couvertes ;

- les cibles visées;

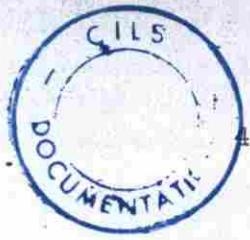
- les outils et méthodes utilisés;

- les résultats obtenus;

- les difficultés rencontrées ;

- les corrections envisagées.

5) - des propositions de stratégies et de systèmes de communication environnementale efficaces et fonctionnels ainsi que les outils et méthodes à utiliser.



#### IV DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'étude se fera en trois phases :

- a) une première phase consacrée à : la collecte des données au niveau central et sur le terrain;
- b) une deuxième phase consacrée à la rédaction du pré-rapport provisoire et du rapport définitif;
- c) une troisième consacrée à la rédaction du rapport final.

Avant l'étude proprement dite, les consultants seront tenus de présenter à l'appréciation du SE/CNEDD une méthodologie et un planning de travail détaillés avec commentaires.

A la fin de la phase de rédaction, le rapport de l'étude sera soumis pour approbation au SE/CNEDD qui disposera d'un (1) mois pour donner son avis.

#### V PROFIL DES CONSULTANTS

Pour la réalisation de cette étude, le SE/CNEDD aura besoin de deux (2) consultants.

Ces consultants doivent être de nationalité nigérienne et avoir l'une des qualifications suivantes :

- journaliste spécialisé dans le domaine de l'environnement ayant trois ans d'expérience ;
- expert en communication environnementale, ayant trois ans d'expérience ;
- un sociologue ayant cinq ans d'expérience ;
- cadre supérieur de l'environnement spécialisé dans la communication environnementale ayant cinq ans d'expérience.

Les consultants doivent avoir au moins cinq (5) ans d'expérience pratique de la consultation et être immédiatement disponibles pour la durée des études.

#### VI COUT ET DUREE DE L'ETUDE

L'étude sera réalisée sur une durée maximale d'un (1) mois suivant un calendrier détaillé d'exécution qui sera discuté avec le mandataire.

Le coût sera arrêté d'un commun accord avec le SE/CNEDD, sur propositions des consultants.